

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - OCTOBRE 2017

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'épidémie de peste urbaine et sa gestion par le pouvoir.....	4
▶ Projet de révision de la Constitution.....	10
▶ Mise en œuvre de la réconciliation nationale.....	11
▶ Les relations conflictuelles entre le pouvoir et la justice.....	12
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	12
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	12
▶ Justice, gouvernance.....	14
▶ Droits des femmes, traite.....	16
▶ Education, droits des enfants.....	17
▶ Liberté d'expression, médias.....	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier.....	18
▶ Coopération, Nations unies.....	21
▶ Syndicalisme.....	22
▶ Divers.....	22

### POLITIQUE

#### ▶ Conjoncture politique

**05/10 - Haile Menkerios SG adjoint des Nations unies : « Prévenir les troubles autour des élections ».** En visite à Madagascar, Haile Menkerios, accompagné de la coordinatrice du Système des Nations unies, Violetta Kakyomya, a rencontré les membres de la CNIDH pour faire le point sur les défis de l'organisation d'élections justes et transparentes. « *Les droits de l'homme sont généralement les premiers à pâtir des conséquences d'une élection non acceptée par tous* », a souligné M. Menkerios, qui a expliqué que la finalité est de prévenir les troubles autour des élections en adoptant une approche qui intègre le respect des droits de l'homme. Mireille Rabenoro, présidente de la Commission, a déclaré : « *la CNIDH est opérationnelle depuis maintenant un an. Grâce à l'appui du Système des Nations unies, à travers le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), la Commission a pu visiter 14 régions sur 22. A chaque passage dans les chefs-lieux de région et de district, des rencontres ont été organisées avec les autorités ainsi qu'avec les organisations de la société civile, outre la visite de lieux de détention. Lors de nos descentes, il s'est avéré que les inquiétudes sont bien présentes, généralement en lien avec la corruption qui partout fait régner la loi du plus fort. Pour ce qui est du suivi du processus électoral, la CNIDH a commencé à tisser un réseau de points focaux en travaillant de concert avec les OSC, les autorités ainsi que les collectivités locales* ».

**10/10 - Processus électoral : une délégation de l'OIF en mission électorale à Madagascar.** Conduite par le général Siaka Sangare, délégué général aux élections du Mali et président du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), une équipe de quatre experts procède à un audit du fichier électoral pour les élections présidentielles et législatives de 2018. La précédente mission avait eu lieu au mois d'avril. Elle a pour tâche de « *procéder à l'évaluation du dispositif électoral pour identifier les forces et les faiblesses mais également de proposer des solutions relatives aux insuffisances* ».

Les premiers résultats de la mission ont mis en exergue le fait que la CENI elle-même doit améliorer son fonctionnement. La mission a constaté une insuffisance des mesures de sécurité au niveau du site informatique, exposé à des risques d'incendie due à des fils électriques dénudés et surtout une insuffisance en ressources humaines qualifiées et en matérielles au niveau central et surtout au niveau des démembrements. La question de l'organisation préalable d'un référendum constitutionnel a été passée sous silence. Pour certains hommes politiques, l'implication de l'OIF dans le processus d'audit du fichier électoral n'est rien d'autre qu'une « *ingérence* ».

**19/10 - Hausse de 6,3 % des inscrits sur la liste électorale.** Les actions de la CENI se focalisent actuellement sur trois points essentiels : la révision annuelle de la liste électorale 2017-2018 qui doit débiter prochainement, l'amélioration du code électoral et le renforcement de capacités des membres de la Commission. La CENI mobilise en ce moment tous les acteurs du processus électoral. Des cadres de concertation ont été mis en place et impliquent notamment les médias chargés de relayer les messages destinés à la population. La dernière révision de la liste électorale a permis d'accroître de 6,3 % le nombre des inscrits. L'objectif est d'atteindre les 10 millions d'inscrits en 2018. Un effort tout particulier reste à accomplir pour décider les femmes et les jeunes à s'inscrire. Pour ces derniers, la difficulté provient entre autres du fait que l'Etat ne parvient pas à accorder à tous les requérants une carte d'identité nationale. Par ailleurs, nombre d'entre eux ne possèdent pas d'acte de naissance. La loi de finances 2018 a prévu pour les élections de l'année prochaine un budget de 40 milliards Ar, jugé largement suffisant.

**19/10 - La diaspora malgache en France reçoit les délégations du HVM et du TIM.** A un an de la présidentielle, la conquête de l'électorat se poursuit à Paris. Le président du parti au pouvoir, Rivo Rakotovo, qui vient d'être nommé sénateur de Madagascar, a souhaité rencontrer les sympathisants du HVM durant une escale dans la capitale française. La visite du président national du TIM, Marc Ravalomanana, est également annoncée. Bien que cette diaspora n'ait toujours pas le droit de vote, elle est depuis toujours très convoitée par la classe politique malgache à la recherche de financements pour les campagnes électorales.

**21/10 - La CENI compte amener les entités politiques qui prendront part à la campagne électorale à s'accorder sur une charte de bonne conduite,** à suivre avant, pendant et après le scrutin. Les acteurs ne seront invités à signer cette convention qu'après adoption du nouveau code électoral. Pareille démarche avait été initiée pour les élections de fin de Transition, en 2013, sans grand succès. Les accords avaient été oubliés dès le début de la campagne et les résultats avaient donné lieu à de vives contestations.

**27/10 - Restitution des travaux du comité interministériel chargé de la révision de l'encadrement juridique du processus électoral.** Un débat public auquel étaient invités les partis politiques et la société civile a été organisé à la suite de la restitution. Le plafonnement des fonds de campagne figure parmi les points soulevés par les participants. Le comité préconise d'interdire toute participation publique à ce financement, avec, en contrepartie, une exigence de transparence sur l'origine des fonds mobilisés par les candidats. Les candidats devraient à l'avenir pouvoir justifier d'une représentativité nationale afin de mettre un terme à la prolifération des partis. Le comité s'est limité à présenter un tableau comparatif de ses recommandations, estimant qu'il n'était pas de sa compétence de rédiger un avant-projet de loi électorale. Pour certains participants, ces consultations qui se prolongent auront pour conséquence le report des échéances électorales. Des membres de la société civile contestent la composition du comité et demandent que la rédaction de l'avant-projet de texte se fasse de manière inclusive. L'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito, s'est félicité de la tenue de cet atelier, ajoutant que l'Union a octroyé plus de 3,5 millions d'euros pour le processus électoral et a souligné au passage que « *la démocratie est un processus mais ne se limite pas seulement aux élections* ». Le diplomate a souhaité que soient fixées sans tarder la date des élections.

Selon *L'Express*, les propositions formulées par le comité portant sur l'indépendance financière de la CENI et ses prérogatives en matière de fixation du calendrier électoral sont **en retrait par rapport aux souhaits exprimés précédemment par la commission consultative et remis au premier ministre le 29 juin**. Les attentes de la CENI risquent donc de ne pas être satisfaites. Ce qui, selon certains, pourrait expliquer son absence à la séance de restitution des travaux du comité interministériel. La CENI aurait fait part de sa surprise de voir le comité procéder à de nouvelles consultations après que la commission consultative ait déposé ses conclusions. Elle espère encore pouvoir se faire communiquer les projets de textes et pouvoir faire prendre en compte son avis avant leur transmission au Parlement.

**13/10 - Décès de l'ancien président Zafy Albert.** Agé de 90 ans, il a succombé à un AVC peu après son transfert dans un hôpital de La Réunion. Grande figure du mouvement populaire de 1991, il a été le 3e président de la République malgache, de 1993 à 1996. Le professeur Albert Zafy a été parmi ceux qui ont voulu apporter un changement radical dans la façon de gouverner le pays. Mais, incompris ou mal compris, ce chirurgien cardiologue a fini par incommoder la classe politique. En septembre 1996, il a été destitué au moyen d'une motion d'empêchement adoptée par l'Assemblée nationale et s'est plié au « *verdict des urnes* » validé par la HCC. Jusqu'à sa mort, il n'a cessé de prôner la réconciliation nationale. Zafy Albert avait effectué ses

études en médecine à Montpellier, puis à Paris, où il a été reçu à l'agrégation. Il avait en outre suivi des études supérieures en mathématiques et sciences physiques. Sur le plan politique, surnommé « *chapeau de paille* » du fait qu'il portait en permanence cet accessoire symbolique de son sens de l'humilité, a été perçu comme le père de la démocratie à Madagascar. Pour marquer son entrée sur l'échiquier politique, en 1988, il avait créé le parti Union nationale pour la démocratie et le développement (UNDD). Zafy Albert avait été invité par la communauté internationale à contribuer à la recherche d'une solution pour sortir le pays de la crise de 2008 à 2013, au même titre que les mouvances de Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. Il aura été le seul président élu qui a quitté son fauteuil sans effusion de sang. L'échec de ce « *Gorbatchev malgache* » marque la fin des illusions sur une classe politique prête à tout pour conquérir le pouvoir, écrit *TV5 Monde*. L'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM) a rappelé la contribution pour la liberté de la presse de celui qui a été l'un des fondateurs du comité national pour la défense des droits de l'homme à Madagascar en 1976<sup>1</sup>.

**27/10 - Midi révèle que la résidence officielle de Zafy Albert en tant qu'ancien chef de l'Etat avait été vendue secrètement par le régime de Transition. La transaction n'a été dévoilée que quelques jours avant son décès.** Tabera Randriamanantsoa, président du Comité pour la Réconciliation Nationale (CRN) créé par l'ancien président, affirme que la révélation de la décision de l'Etat est « *en grande partie responsable de la mort du président Zafy Albert* », victime d'un AVC. « *Nous ne connaissons pas le nom de l'acquéreur* », a renchéri Tabera Randriamanantsoa, qui se revendique le fils spirituel du professeur Zafy. Il déclare que le CRN n'accepte pas cette décision et qu'il fera en sorte que qu'elle soit annulée. Une plainte sera déposée au Bianco et sera étendue à des affaires similaires comme la vente de la résidence de l'ancien vice-premier ministre Pierrot Rajaonarivelo à des ressortissants chinois. Les autorités, interrogées sur les circonstances de cette transaction, se sont refusées à tout commentaire. L'acte de vente, rendu public peu avant le décès de Zafy Albert, aurait été signé le 24 janvier 2014 par le ministre des finances Lantoniaina Rasoloelison et le ministre de l'aménagement du territoire, Julien Reboza la veille de la prestation de serment d'Hery Rajaonarimampianina. C'est donc la Transition qui aurait vendu ce terrain (à un prix dérisoire). *Tribune* rappelle que « *la braderie du patrimoine de l'Etat* » au profit d'intérêts privés est une pratique bien ancrée à Madagascar. S'y sont notamment illustrés Norbert Ratsirahonana lorsqu'il a occupé pendant quelques mois le fauteuil de chef d'Etat par intérim entre l'empêchement de Zafy Albert et le retour au pouvoir de Didier Ratsiraka, ainsi que Marc Ravalomanana, qui a fréquemment confisqué le patrimoine public au profit de ses sociétés. Le régime de Transition n'aurait donc fait que perpétuer de telles pratiques. *Midi* écrit : « *L'opinion, quant à elle, commence à s'émouvoir de cette manière scandaleuse de s'accaparer d'un bien de l'Etat. Elle assiste tous les jours à des malversations de ce genre qui touchent des particuliers, mais les plaintes de ces derniers n'aboutissent presque jamais* ».

**26/10 - Ouverture de la session parlementaire : la peste et l'insécurité éclipsent l'ordre du jour.** Les députés exigent du gouvernement des informations claires et précises sur l'étendue de l'épidémie. Les élus constatent que les pouvoirs publics ne parviennent pas à faire face efficacement à la situation. Soigner les malades ne suffit pas, estiment-ils : des mesures doivent être prises pour responsabiliser la population en matière d'hygiène et d'assainissement. La lutte contre l'insécurité mobilise également les élus, qui attendent du pouvoir qu'il prenne la mesure du désarroi de la population. L'Assemblée nationale attend des membres du gouvernement concernés qu'ils viennent s'expliquer sur ces questions avant que ne débute l'examen des points de l'ordre du jour.

**27/10 - La question du dépôt d'une motion de censure du gouvernement est de nouveau à l'ordre du jour.** Une cinquantaine d'élus auraient déjà adhéré à ce projet. « *Et ce malgré les promesses relatives à l'octroi d'un véhicule 4x4 pour chaque député* », ajoute *Midi*. Des élus ont demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les facilités accordées pour l'acquisition de ces véhicules. Pour mémoire, la Constitution dispose qu'une motion de censure n'est recevable que si elle est signée par la moitié des membres de l'Assemblée. Deux-tiers de voix sont nécessaires à son adoption.

**11/10 - Une séance d'exorcisme a été organisée au siège de la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), titre *Midi*, qui qualifie l'évènement d'« *inhabituel et incompréhensible* ».** L'initiative aurait été prise par le président Jean Eric Rakotoarisoa et les hauts conseillers. Tous les membres de la HCC et l'ensemble du personnel ont été conviés à un culte qui s'est tenu dans la salle d'audience. L'instance dirigeante de la HCC a fait appel à un pasteur et à trois « *bergers* » (« *Mpiandry* ») issus de la FJKM. Durant deux heures les exorcistes ont pratiqué une opération de délivrance dans tous les bureaux et toutes les salles du bâtiment. Le quotidien rappelle que la HCC n'est pas la seule institution à avoir été exorcisée sous la IV<sup>e</sup> République. Une séance a déjà été organisée à l'Assemblée nationale, sous la présidence de Christine Razanamahasoa. Pour ce qui est de la HCC, la dernière pratique de délivrance remonte à la II<sup>e</sup> République.

<sup>1</sup> Cf interview de Didier Ratsiraka par RFI le 14/10/17 : [http://telechargement.rfi.fr/rfi/francais/audio/modules/actu/201710/INV\\_AFR\\_1-5H30\\_6H30\\_14\\_10\\_Didier\\_Ratsirake\\_ancien\\_president\\_malgache.mp3](http://telechargement.rfi.fr/rfi/francais/audio/modules/actu/201710/INV_AFR_1-5H30_6H30_14_10_Didier_Ratsirake_ancien_president_malgache.mp3) (4'43)

**20/10 - « Madagascar, nouvelle terre de conquête des islamistes », titre le quotidien français Le Figaro.** « Dans l'île majoritairement chrétienne depuis le XIXe siècle, musulmans modérés et acteurs économiques ne cachent pas leur inquiétude face à la propagation sourde de l'islamisme. Ils sont consternés par les progrès du salafisme dans les Comores voisines », écrit son envoyé spécial à Vohipeno. Des extraits du reportage sont repris par *La Vérité*<sup>2</sup>. D'après le reporter Renaud Girard, cette « flambée d'un islam intégriste, financé par des organisations implantées dans le Golfe ou dans le sous-continent indien – très loin du tolérant islam synchrétique malgache traditionnel remontant au XIIIe siècle (...) – va jusqu'à inquiéter l'imam de la mosquée traditionnelle de Manakara ». Selon le journaliste, la population s'interroge sur la prolifération des mosquées et madrasas sauvages, aussi bien sur la côte sud-est que celle du nord-ouest, entre Antsiranana et Mahajanga, critiquant le « laxisme et l'inconscience » de l'administration. *Le Figaro* de conclure en reprenant les propos d'un observateur qui indique qu' « à cause de la corruption, ils laissent entrer n'importe qui dans le pays. Le jour où ils découvriront dans la brousse ou la montagne des camps d'entraînement pour djihadistes, il sera trop tard ! »

## ► L'épidémie de peste urbaine et sa gestion par le pouvoir<sup>3</sup>

**02/10 - Rassemblements interdits pour endiguer la propagation de la peste.** Toutes les réunions publiques et rassemblements sont interdits dans la capitale. Une décision prise par le premier ministre. La coupe de basket des clubs champions de l'océan Indien s'est jouée à huis clos au stade de Mahamasina pour éviter toute contamination. Après le tournoi de basket, chaque joueur a été examiné par un médecin. Le chef du gouvernement a indiqué à l'issue d'une réunion d'urgence avec l'OMS, le Pnud et l'Unicef que des mesures seraient prises dans les aéroports et dans les gares routières pour éviter la panique et maîtriser la maladie. L'OMS va doter le pays de médicaments anti pesteux, va fournir du matériel de protection individuelle aux personnels de santé et 20 000 pièges à rats. Cinq médecins auraient été infectés par la peste dans la ville de Toamasina. La collecte des ordures sera renforcée dans la capitale et les établissements scolaires, dont la rentrée a lieu ce jour, ont reçu des consignes en matière d'hygiène. Depuis le mois d'août, six personnes sont décédées de cette maladie à Antananarivo. Parmi elles, le coach d'un club de basket seychellois. Un mois et quelques jours après l'apparition du premier décès, le bilan s'alourdit de jour en jour. Pour le chef du gouvernement, cette situation est due « à la non déclaration des cas », la peste ayant toujours été considérée comme la maladie des moins aisés, des gens des bas quartiers. Le gouvernement et la commune d'Antananarivo se rejettent la responsabilité de la situation d'insalubrité qui affecte la capitale et qui favorise pour la première fois le développement de la peste en zone urbaine. Le ministère du tourisme, qui redoute la mauvaise publicité faite à Madagascar dans les médias étrangers, fait appel à tous les professionnels du secteur pour qu'ils renforcent les actions d'assainissement et de dératisation. La rentrée scolaire a été ajournée dans certains établissements et les parents se sont montrés réticents à envoyer leurs enfants en classe. Des files d'attente se sont formées devant les pharmacies pour se procurer des masques de protection respiratoire dont le prix a flambé et qui sont rationnés. « Une psychose totale s'est emparée de la ville », écrit *Tribune*. *L'Express* écrit : « Trop tard. Il a fallu la mort d'un jeune comorien et d'un entraîneur seychellois de basket pour que le gouvernement réalise l'ampleur du danger. Ni la mort de plusieurs compatriotes ni les alertes à travers les médias, ni la panique qui envahit la population n'ont réussi à secouer la torpeur du gouvernement. (...) Pire, la presse a été accusée de sensationnalisme, de diffusion de fausses nouvelles, voire de déstabilisation. (...) La lutte contre la peste est désormais davantage compliquée qu'il y a 70 ans étant donné que la population a décuplé, l'instruction divisée par vingt et que l'indiscipline s'est accrue ».

**04/10 - Gestion de crise sur fond de récupération politique.** En conseil de gouvernement, le premier ministre a fustigé les maires d'Antananarivo et de Toamasina. D'après lui, Lalao Ravalomanana et Elysée Ratsiraka ont leur part de responsabilités dans la propagation de l'épidémie. Le conseiller spécial de la maire d'Antananarivo, Marc Ravalomanana, a précisé qu'étant privée de ses moyens financiers et juridiques, la commune d'Antananarivo ne peut pas lutter efficacement contre l'expansion de l'épidémie. La gestion du ramassage des ordures en particulier lui échappe. Elle ne peut non plus donner d'ordres aux chefs Fokontany qui sont placés sous l'autorité des chefs de district et du préfet de police. Marc Ravalomanana invite le gouvernement à collaborer avec les élus locaux. Il annonce que grâce à un partenariat tissé en Allemagne, 50 camions et 250 bacs à ordures vont être livrés à la capitale. Tous les enseignements à l'université d'Antananarivo sont suspendus. Une importante opération de désinsectisation a été lancée dans les gares routières de la capitale. Les passagers ont été soumis à un contrôle médical. L'OMS, l'UNFPA et l'Institut Pasteur de Madagascar ont fait appel à des experts internationaux.

<sup>2</sup> <http://www.laverite.mg/politique/item/4826-islam-int%C3%A9griste-madagascar,-la-nouvelle-conqu%C3%AAt.html>

<sup>3</sup> Cf. Analyse complète de la chronologie de l'épidémie et de sa prise en charge par le pouvoir : <http://p7.storage.canalblog.com/77/11/448497/117902761.docx>  
Voir aussi l'article du Monde Afrique : <http://p8.storage.canalblog.com/87/92/448497/117898682.pdf>

**Le gouvernement a décidé de traquer les individus qui sèment la psychose sur Facebook avec de fausses informations**, annonce le ministre de la santé publique, Andriamanarivo Mamy Lalatiana. Une mise en garde a également été lancée en direction des journalistes. D'après *Midi*, un homme de 49 ans, ayant publié l'information selon laquelle 40 personnes atteintes de la peste ont succombé à l'hôpital d'Ambohimandra, aurait été arrêté.

**05/10 - Tourisme : l'inquiétude monte chez les opérateurs face à l'épidémie de peste, alors que le ministre Roland Ratsiraka tente de minimiser son impact**, et ce au lendemain de la déclaration d'urgence déclarée par le premier ministre Mahafaly Olivier. « *A l'ère d'Internet et des réseaux sociaux, il est illusoire de croire et de faire croire que ce genre de mauvaise publicité pour la destination Madagascar n'aura aucune conséquence sur le secteur touristique du pays* », écrit *Tribune*. De nombreuses annulations ont été enregistrées par les agences de voyage et les hôtels de différentes régions, selon la présidente de la fédération des hôteliers et restaurateurs de Madagascar. Les médias étrangers continuent d'accorder une large publicité à la situation et les compagnies aériennes qui desservent la Grande île ont pris des mesures de vigilance. *Midi* s'étonne du silence du chef de l'Etat. Au sein de l'exécutif, il n'y a que le premier ministre et trois membres du gouvernement qui agissent. Compte tenu de la gravité de la situation, le président de la République aurait pourtant la possibilité de recourir à l'article 61 de la Constitution qui lui confère le pouvoir de proclamer une situation d'exception sur tout ou partie du territoire national.

**La maire d'Antananarivo, Lalao Ravalomanana, réplique au premier ministre qui a rejeté sur les élus locaux de la capitale et de Toamasina la responsabilité de la propagation de la peste en milieu urbain.**

La première magistrate reproche au gouvernement de ne pas avoir débloqué les subventions que la commune est en droit d'attendre en application de son statut particulier qui la place sous la dépendance de l'Etat. Elle affirme que la commune d'Antananarivo n'a reçu aucune subvention depuis sa prise de fonction en octobre 2015 alors que celles-ci étaient inscrites dans les lois de finances 2015 et 2016. Elle dénonce par ailleurs le fait que les collectivités locales n'aient pas le pouvoir de création fiscale et ne soient pas autorisées à recevoir des financements directs des partenaires techniques et financiers étrangers ou nationaux, malgré l'aval des organes délibérants. Lalao Ravalomanana déplore que sur les trois pays au monde frappés par une épidémie de peste, « *Madagascar est le seul où la capitale est touchée* ».

Le médecin inspecteur et le préfet de Toamasina ont été contaminés ; ils sont sous traitement, ainsi que cinq médecins et six agents sanitaires du Grand port.

**06/10 - Des sanctions planent sur les chefs Fokontany de la capitale.** Le ministre de la santé publique Mamy Lalatiana Andriamanarivo et le chef de région Analamanga ont convoqué les chefs Fokontany de la capitale afin de les impliquer dans la lutte. Le chef de région, Ndranto Rakotonanahary a fait savoir qu'ils risquent d'être sanctionnés pour l'insalubrité de leur quartier. Ordre leur a été donnée de mener des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement tout au long de l'année et pas seulement durant la période des pluies. Les chefs Fokontany n'avaient jamais reçu pareille injonction, observe-t-on.

**La représentante de l'OMS, Charlotte Ndiaye, indique que « 41 experts épidémiologistes vont venir dans la Grande île pour appuyer les actions menées pour contenir la peste. Un cargo de médicaments et de matériel de protection individuelle est sur le point d'accoster ».** Les médicaments seront acheminés dans les districts avec l'appui de l'OMS.

**La compagnie Air Seychelles a annoncé la suspension temporaire de ses vols vers Madagascar.** Pour *Tribune*, « *les autorités seychelloises n'ont pas du tout apprécié le décès du coach de basketball seychellois à Madagascar suite à une peste pulmonaire contractée sur place lors d'un tournoi de basket à Antananarivo. Ce n'est qu'après ce malheureux décès que les autorités malagasy ont pris des mesures et entamé une campagne de sensibilisation* ». Aux Comores, l'opinion demande la fermeture des liaisons aériennes avec la Grande île. Les îles sœurs sont sur le qui-vive.

Les universités de Toamasina et d'Antananarivo ont été temporairement fermées. Le centre hospitalier anti-peste d'Ambohimandra ne parvient plus à faire face à l'afflux de malades. Des tentes ont été installées à l'extérieur. Le ministère de la jeunesse et des sports a interdit toutes les manifestations sportives. Les Eglises font savoir que les lieux de culte restent ouverts au public. Les visites aux prisonniers des régions Analamanga et Atsinanana sont interdites mais les familles sont autorisées à continuer d'assurer leur ravitaillement en nourriture.

**L'OMS a fourni 1,2 million de doses d'antibiotiques permettant de traiter 5 000 patients et de protéger jusqu'à 100 000 personnes qui pourraient être exposées à la maladie.** Dans les prochains jours 244 000 doses devraient être encore acheminées. L'Organisation remédie également à la grave pénurie de produits de désinfection et d'équipements de protection individuelle pour les professionnels de santé et pour l'organisation d'inhumations sans risque. Un fonds d'urgence de 1,5 million de dollars a été débloqué. L'OMS lance un appel afin de recevoir 5,5 millions de dollars pour riposter efficacement à l'épidémie.

**09/10 - « La situation échappe complètement au contrôle des dirigeants, écrit Tribune. Le nombre de cas et de victimes ne cessent d'augmenter. La question est de savoir si l'Etat ne peut réellement pas maîtriser la situation sans l'aide internationale, sans près de 7 millions de dollars d'aide dont la destination est inconnue du public. La psychose gagne du terrain de jour en jour. (...) A ce rythme, l'angoisse et le stress autour de cette maladie vont tuer plus que la peste elle-même constatent certains médecins ».**

**« Les rumeurs vont bon train, allant du déni de l'existence même de la maladie à un supposé complot national ou international avec des visées malthusiennes », écrit pour sa part Midi.** Les réseaux sociaux véhiculent et amplifient les rumeurs les plus folles et la population en vient à suspecter les dirigeants de manipulation de l'information, notamment pour obtenir des aides des bailleurs de fonds en vue du financement des prochaines échéances électorales.

**10/10 - Des peines de prison pour non-application des consignes d'hygiène.** Des éléments de la gendarmerie nationale ont effectué des contrôles dans certains quartiers de la capitale où des cas de peste ont été déclarés afin de vérifier l'application des consignes d'hygiène. Les personnes qui ne nettoient pas correctement leur environnement pourront être condamnées à des peines de prison de quelques jours à quelques mois.

**Le réseau de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes de la COI est mobilisé** en faveur de Madagascar. L'unité de veille sanitaire interviendra en envoyant deux épidémiologistes ainsi que du matériel médical.

**11/10 - Le chef de l'Etat se manifeste pour la première fois en public et appelle la population au calme.** Il rejette le reproche de manque de proactivité de l'Etat et affirme que les autorités disposent des « armes » nécessaires pour gagner la « guerre » contre la maladie. Il s'agissait de sa première intervention publique depuis le début de l'épidémie, à la fin du mois d'août. Un silence qui lui avait été reproché par l'opinion, alors que le bilan fait état à ce jour de 48 morts pour 449 cas confirmés et que l'épidémie continue de s'étendre, notamment en zone urbaine. Le président s'est également insurgé contre « **les personnes qui propagent de fausses informations et rumeurs** (...) par téléphone, dans les journaux, sur Facebook et les réseaux sociaux ». « Nous allons prendre les mesures nécessaires pour sanctionner ces auteurs de troubles », a-t-il prévenu.

**Le gouvernement a décidé de mener une « grande opération d'assainissement de la capitale ».** La décision, prise en conseil de gouvernement, intervient trois semaines après la découverte de l'épidémie de peste à Antananarivo où la mairie tente de faire face à la situation avec le peu de moyens dont elle dispose. Les ordures continuent de s'entasser dans la capitale. Une vingtaine de quartiers ont été déclarés « zone rouge ». En appui au plan de riposte national contre la peste, **l'OMS, l'UNICEF, la Maison commune des Nations unies et l'USAID ont fait don au gouvernement de médicaments et d'intrants** contre la peste lors d'une cérémonie qui s'est tenue en présence du président de la République. L'USAID a notamment offert six cliniques mobiles aux six centres hospitaliers d'Antananarivo pour une prise en charge rapide des cas de peste déclarés. L'UNICEF assurera tous les aspects de la riposte relatifs à la communication.

**Pour le SeFaFi, « cet épisode de peste a mis à nu les faiblesses de l'e-gouvernance en particulier et de la politique communicationnelle de l'Etat en général<sup>4</sup>. Ceux qui croyaient pouvoir s'informer sur les sites Web des institutions, censés être des outils de communication, ont vite déchanté ».** Il estime ainsi qu'il est trop facile de pointer du doigt les journalistes et les facebookers, puis de les accuser d'être à l'origine de la psychose, même s'il faut mettre chacun devant ses responsabilités. Et d'ajouter qu'« un climat de frayeur et d'affolement s'est instauré et s'est aggravé, face aux défaillances du système de communication publique et à l'inertie des pouvoirs publics. (...) Epidémie de peste, révision de la Constitution, accueil de réfugiés syriens... Autant d'actualités polémiques qui ont soulevé un tollé, suscité l'incompréhension et l'indignation, semé le désarroi voire même la panique au sein de l'opinion ». Selon l'Observatoire, la diffusion de l'information ne doit pas se faire au compte-gouttes et celle-ci ne doit pas être tronquée, soulignant au passage que l'Unesco définit le droit d'accès à l'information comme un droit fondamental de l'individu. Toutes les informations détenues par les gouvernants doivent être rendues publiques, ne pouvant être cachées que s'il existe des raisons légitimes de le faire, comme par exemple lorsqu'elles touchent le respect de la vie privée ou les questions de sécurité. Et de conclure : « ces derniers mois, le culte du secret et la loi du silence ont mis le pouvoir à mal. Il est temps que le pays s'oriente vers une gouvernance ouverte ».

« La confirmation officielle de l'existence de la maladie dans la région Atsinanana ne s'est faite que le 12 septembre, alors que le premier décès remonte au 28 août. Le 15 septembre, le ministère de la santé publique fait savoir que la situation est maîtrisée ; mais une dizaine de jours plus tard, la ville de Tamatave est classée zone rouge », rappelle le SeFaFi. « La maladie ne cesse de se répandre alors que l'exécutif ne réagit qu'à

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad – Communiqué intégral : <http://p4.storage.canalblog.com/46/62/448497/117686504.pdf>

travers des réunions, l'octroi de chiffres et des déclarations stériles. Actuellement, l'on sait que la ville d'Antsirabe vient elle aussi d'être touchée. Comme seul acte concret, on assiste à la traque par la police des lanceurs d'alertes et des internautes qui jonglent entre fausses nouvelles et réalités », ajoute Tribune.

**12/10 - Risque de propagation nationale très élevé, selon l'OMS.** L'information a été communiquée lors d'une réunion avec le ceps diplomatique et les partenaires techniques et financiers. Le ministre des affaires étrangères, Henri Rabary-Njaka, s'est engagé au nom du gouvernement à faire preuve d'une totale transparence sur l'évolution de la situation. Les partenaires de Madagascar alloueront 9,5 millions de dollars pour lutter contre l'épidémie. L'OMS ne prévoit pas d'imposer des restrictions sur les vols et mouvements commerciaux, sous réserve que soient mis en œuvre les contrôles sanitaires prévus par les règlements internationaux. Le gouvernement s'efforce de démontrer que ces contrôles sont en place, afin d'éviter que soient décrétés des mesures d'isolement de la Grande île. Pour l'instant, seules les Seychelles ont suspendu leurs vols. Un cas de peste a d'ailleurs été signalé dans l'archipel pour un homme revenant de Madagascar. Toutes les personnes en provenance de la Grande île sont mises à l'isolement durant 6 jours. A Antananarivo, une épidémie de grippe rend encore plus difficile le diagnostic de la peste. 57 médecins, 147 agents paramédicaux et 46 personnels d'appui viendront renforcer les équipes sanitaires de terrain et le personnel hospitalier chargés de la prise en charge de la peste à Antananarivo et à Toamasina. Les agents de santé - tout particulièrement communautaire - sont consignés. Les cours sont suspendus dans toutes les écoles, collèges, lycées et universités depuis deux semaines. *La Vérité* accuse la Première dame de s'être attribué des dons de médicaments des Nations unies pour ses actions au profit des établissements hospitaliers qui traitent les malades de la peste.

**13/10 - En plus des pertes humaines, l'épidémie impacte aussi très durement l'économie nationale.** Les dégâts engendrés sont estimés à une centaine de milliards Ar. Des événements économiques de grande envergure ont été annulés. Des dépenses ont été effectuées et des contrats signés. « *Nous n'avons pas de moyen pour mesurer les pertes. Pourtant, nous sommes certains qu'à l'heure qu'il est, elle est déjà énorme* », déclare Chabani Nouridine, ministre du commerce et de la consommation. Pour ce qui en est du tourisme, même si le ministre de tutelle, Roland Ratsiraka, tente de rassurer, beaucoup restent sceptiques. Les restrictions apportées aux rassemblements, y compris les fermetures d'écoles, pourraient se prolonger plusieurs mois si l'épidémie tarde à être maîtrisée.

**16/10 - L'épidémie progresse. Les chiffres officiels font été de 610 cas et de 63 décès.** 38 districts sont touchés, six arrondissements dans la capitale. Des agents de santé et des journalistes ont été atteints et sont hospitalisés. Des patients hospitalisés pour d'autres motifs que la peste ont été contaminés et sont décédés. La surveillance des fosses communes où sont enterrés les victimes est négligée, déplore *L'Express*. Des proches viennent déterrer les cadavres pour les transporter dans le caveau familial, comme cela s'est produit en plusieurs endroits. Des personnes refusent les traitements préventifs proposés. Si des mesures énergiques ne sont pas prises dès maintenant, l'épidémie pourrait encore gagner du terrain jusqu'en avril, mettent en garde des médecins. Des cordons sanitaires devraient être mis en place dans les quartiers où des cas ont été rapportés, avec, si nécessaire, le renfort de militaires, estiment-ils. De même devraient être créés dans les hôpitaux des lieux de mise en quarantaine. La mise à jour des statistiques sur l'épidémie ne serait pas correctement assurée, ce qui compromettrait la bonne gestion de la situation.

**17/10 - Le pire est à venir, titre *L'Express*, qui s'inquiète de la rétention d'informations par le BRGNC, unique organe autorisé désormais à gérer la communication sur l'épidémie.** L'absence de diffusion de bilans journaliers pourrait laisser supposer que l'on cherche à cacher la vérité. On finit ainsi à croire que la peste n'est qu'une affabulation, une épidémie inventée de toutes pièces pour pouvoir quémander la manne internationale en vue du financement de la campagne présidentielle de 2018, comme certains se plaisent à l'affirmer. Les centres de santé sont désormais en rupture de stock de tests de diagnostic rapide, un signe inquiétant de non-maîtrise de la situation. Les personnels de santé sont visiblement débordés par l'afflux de patients venus se faire dépister.

**Des opérateurs maritimes envisagent de suspendre les exportations de marchandises en provenance de Madagascar.** Depuis le déclenchement de l'épidémie de peste, les cargos qui ont chargé des marchandises dans les ports malgaches sont tenus d'effectuer des escales dans d'autres ports, par précaution sanitaire, le temps de vérifier l'état de santé de l'équipage. Ce qui allonge considérablement la durée des trajets.

**18/10 - Les centres de traitement de la peste de la capitale reprennent leur souffle :** le nombre de patients admis et traités a connu une légère décline depuis quelques jours, ce qui pourrait laisser supposer que l'épidémie commence à être contrôlée grâce aux opérations de sensibilisation et de recherche active des cas suspects. Le bureau municipal d'hygiène continue à se heurter aux familles des victimes qui refusent l'inhumation de leurs proches dans des fausses communes, refusant d'admettre qu'elles ont été victime de la peste. Des contrôles sanitaires ont été mis en place sur les axes routiers de 13 des 38 districts touchés.

Les cours vont pouvoir reprendre dans les établissements scolaires de huit circonscriptions mais six nouvelles ont été fermées suite au signalement de nouveaux cas. La pluie a fait son apparition dans la capitale et plusieurs bas quartiers dont les canaux d'irrigation sont obstrués par les ordures et le sable, sont menacés d'inondation. Le dernier bilan national fait état de 74 décès et de 805 cas enregistrés. A la demande des autorités malgaches, le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a coordonné l'envoi à Madagascar d'une aide humanitaire (sous la forme de matériel médical spécifique) et, en lien avec l'agence nationale de santé publique, d'une mission d'experts médicaux chargée de mettre en place un « *Samu peste* » à Antananarivo.

**L'OMS a conclu un partenariat avec la Croix Rouge Malagasy pour assurer aux personnes décédées de la peste un enterrement digne et sécurisé** mais selon *La Vérité*, le ministère de la santé se montrerait réticent à valider le protocole d'accord qui autorise l'enterrement des personnes décédées dans les caveaux familiaux sous de nombreuses conditions. « *La validation de ce protocole d'accord requiert diverses études, entre autres des études anthropologiques et culturelles. C'est pourquoi le test et sa validation n'ont encore été appliqués pour le moment. Une commission spéciale a été mise en place pour ce faire* », avance le Dr Mahery Ratsitorahana, directeur de la veille sanitaire et de la surveillance épidémiologique. L'enterrement des victimes se fait actuellement dans des fosses communes pour la plupart des districts touchés.

**20/10 - L'épidémie a tué 95 personnes sur les 911 cas répertoriés depuis le 1<sup>er</sup> août. Pour la seule région Analamanga on compte 31 victimes et plus de 500 cas.** Sur la totalité des malades identifiés, 554 ont été guéris, affirme le directeur de la veille sanitaire. Le ministère de la santé s'efforce d'organiser le traçage des contacts que les personnes atteintes ont pu entretenir. A cet effet, 1 800 agents ont été mobilisés. Le ministre se félicite de constater une baisse des admissions dans les structures sanitaires mais la prudence s'impose. Des décès ont encore été enregistrés au domicile de personnes atteintes qui n'avaient pas été prises en charge. *L'Express* déplore qu'une partie de la population doute de la réalité de la menace et ne respecte par les consignes. Des comportements de désobéissance civile qui seraient, selon le titre, la conséquence de l'anarchie qui s'est répandue dans la société à la suite du coup d'Etat de 2009. L'urgence passée, il faudra bannir l'attentisme et le fatalisme et mettre en œuvre des solutions pérennes pour la collecte et le traitement des ordures... *Midi* note que les familles qui sont attachées à la pratique de rites funéraires traditionnels font tout pour récupérer les dépouilles de leurs proches pour le mettre en terre eux-mêmes. Cette habitude va à l'encontre des règles établies en matière sanitaire. L'OMS confirme qu'elle va mettre en place un modèle d'inhumation sécurisé permettant de respecter les us et coutumes malgaches. Avec l'adoption de ce modèle, l'une des causes de la propagation de l'épidémie devrait disparaître.

A Toamasina, les activités de sensibilisation et de surveillance menées par les agents de santé ont dû être suspendues temporairement après avoir été pourchassés par des habitants furieux d'apprendre par la rumeur qu'une vaccination contre la peste allait leur être imposée alors qu'en réalité, comme a tenu à le préciser le ministre de la santé, un tel vaccin n'existe pas.

Les écoles publiques et privées des zones atteintes par l'épidémie ne pourront rouvrir qu'à compter du 6 novembre et à la condition d'avoir mis en place un comité de vigilance et d'avoir créé une salle d'isolement au sein de l'établissement, équipée par l'Unicef. Le comité de vigilance sera composé du personnel de l'établissement et de parents d'élèves, spécialement formés. Les universités et instituts privés des régions où sévit l'épidémie restent fermés.

**23/10 - La direction diocésaine de l'enseignement catholique (DIDEC) d'Antananarivo a décidé la reprise des cours avant la date fixée par le ministère de l'éducation nationale**, arguant du manque de cohérence et de clarté dans les raisons avancées par le ministère pour les reports répétitifs de la rentrée. Bien que cet argument ne soit pas invoqué, l'impact financier de ces reports pourrait en outre mettre les établissements privés en difficulté. Le ministre Paul Rabary a déploré cette décision de l'enseignement catholique, qualifiée d'imprudente. Il n'est pas certain d'ailleurs que les parents d'élèves suivront cette décision. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la propagation rapide de la maladie. Les dernières statistiques officielles font état de presque 1 000 cas dans toute la Grande île avec plus d'une centaine de décès. Certaines personnes continuent de nier l'existence de l'épidémie et refusent tout traitement prophylactique, fragilisant ainsi le dispositif de lutte. Pour *Midi*, la DIDEC d'Antananarivo partage la position du SG de la Croix Rouge internationale qui estime qu'« *il aurait été plus judicieux de garder plus longtemps les enfants sur les bancs de l'école plutôt que de les laisser livrés à eux-mêmes jouer près des détritiques et des immondices* ».

Le préfet de Mahajanga et le directeur régional de l'éducation nationale ont ordonné aux écoles catholiques de respecter la décision ministérielle. Une réunion des évêques et des directeurs d'établissements catholiques de la région Analamanga est annoncée.

**La Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge a lancé un appel d'urgence dans le but de réunir 4,7 millions d'euros.** Une somme destinée à soutenir les actions de la Croix Rouge malgache. A ce jour, plus de 2 600 volontaires de la Croix Rouge malgache sont déployés à travers le pays. Le roi Mohammed VI du Maroc a ordonné l'acheminement à Madagascar d'une aide médicale d'urgence. Cette



aide est composée de 34 tonnes de médicaments, de dispositifs médicaux et d'équipements de protection. Médecins sans Frontières intervient à Toamasina pour aider les autorités locales pour le triage et l'identification des patients et la coordination du système des ambulances.

**24/10 - « Confusion totale dans la lutte contre la peste », titre Tribune.** Deux mois après l'apparition des premiers cas, la peste n'est toujours pas maîtrisée et la maladie continue de se répandre. Des personnes suspectées d'être contaminées fuient les centres de traitement et les autorités. La désinformation bat son plein. La lutte se heurte à des rumeurs persistantes selon lesquelles des groupes de personnes inoculent la bactérie via de prétendues vaccinations. Les internes en médecine des hôpitaux menacent d'entamer une grève des soins, refusant de prendre à leur charge le coût des équipements destinés à leur propre protection. Une trentaine d'internes auraient été contaminés faute de protection adéquate. Le site ne comprend pas cette situation, alors que le pays a reçu d'importants dons en matériels et en médicaments de ses partenaires et des organisations internationales. Le ministère de la santé affirme que l'acheminement des équipements de protection a pris du retard mais est en cours. Depuis deux mois, une vingtaine de médecins, paramédicaux et agents de santé ont été atteints et traités.

**L'UA appelle à davantage de soutien dans la lutte contre la peste à Madagascar.** « Pour mettre fin à la transmission et remporter la bataille contre l'épidémie de peste qui pourrait avoir des conséquences terribles sur la santé, l'économie et la sécurité, en l'absence de contrôles adéquats, nous devons renforcer notre réponse globale au niveau continental », a déclaré le président de la Commission, Moussa Faki Mahamat. Le coût du plan de réponse conjointe unissant le gouvernement de Madagascar et ses partenaires est évalué à 9,5 millions de dollars.

**25/10 - Le bilan de l'épidémie de peste s'est encore aggravé pour atteindre 124 morts mais les autorités se félicitent timidement d'un ralentissement des contaminations.** Selon le bilan publié par le ministère de la santé, la maladie a infecté 1 133 personnes. 780 d'entre elles ont été guéries et 219 étaient en cours de traitement. 63 d'entre elles sont décédées à l'hôpital et 61 autres dans leurs communautés. Parmi ces victimes figurent un Français, décédé à Toamasina. Malgré ce bilan en hausse, le ministère a fait état d'une amélioration de la situation. Une dizaine de districts (sur la trentaine officiellement atteints) ont déclaré la fin de l'épidémie : ils n'ont enregistré aucun nouveau cas de peste depuis quinze jours.

**La tradition d'exhumation des morts (« famadihana ») est montrée du doigt par de nombreux médecins comme cause de la non éradication de la peste à Madagascar.** Le début de la saison pesteuse commence avec le début de la saison des famadihana. La peste et le famadihana se trouvent surtout dans les Hautes terres. Le bacille *Yersinia pestis* survit assez longtemps et les conditions dans les tombeaux sont très favorables à leurs survies. Les autorités sanitaires souhaitent entamer le débat sur le sujet.

Le quotidien *Les Nouvelles* fait observer qu'alors que tous les rassemblements sont interdits pour endiguer l'épidémie, le gouvernement continue de rameuter les foules pour assister aux diverses réunions qu'il organise. C'est le cas du Forum de la diaspora et du débat public sur la Constitution. Un « deux poids deux mesures » pointé par les opposants.

L'Union européenne a alloué 480 000 euros pour contribuer aux efforts des autorités malgaches et de leurs partenaires.

Douze personnes appuyées par l'Unicef et l'OMS scrutent en permanence les réseaux sociaux et les informations publiées par les journaux. « Nous avons établi une liste d'influenceurs parmi les médias, les églises, les ONG, le secteur privé... auprès de qui nous ciblons des messages car ils peuvent être des relais importants », précise au quotidien *Le Monde* Jean-Benoît Manhes, représentant adjoint de l'Unicef à Madagascar.

**26/10 - Pour le sociologue André Rasolo, l'absence de mobilisation générale des Malgaches face à l'épidémie de peste est la manifestation de la fragmentation de la société<sup>5</sup> :** des murs invisibles entre la classe politique, ceux qui profitent du système, ceux qui en sont exclus, ne permettent pas de faire l'union de tous devant un danger collectif. Les conditions de vie de plus en plus difficiles de la majorité des Malgaches conduisent au repli sur soi, au sauve qui peut et à l'incivisme. La peste a révélé qu'il y a un malaise profond dans la société malgache. Il n'est pas normal que la communauté internationale se soit mobilisée avant la communauté nationale. Il est urgent d'éveiller le sentiment d'appartenance à une même nation.

**27/10 - L'OMS constate une baisse du nombre de personnes hospitalisées mais le ministère de la santé s'alarme du comportement de certaines familles** qui refusent d'appliquer les consignes imposées pour l'inhumations des victimes. Médecins, élus locaux et forces de l'ordre appelées en renfort doivent faire face parfois à de fortes oppositions. Ces comportements rendent la lutte difficile et pourraient générer de nouvelles contaminations, alerte également la représentante de l'OMS. Depuis le 1<sup>er</sup> août, le nombre de morts s'est

<sup>5</sup> Cf L'Express – Courrier des lecteurs – Opinions - <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/mobilisation-face-a-la-peste/>

stabilisé à 126, pour 1 112 cas attestés. Une dizaine de districts, sont en attente de déclaration de fin d'épidémie, la fin de l'épidémie ne pouvant être déclarée que quinze jours après le dernier cas constaté. 3 000 personnes sont mobilisées pour des travaux d'assainissement et de curage des canaux des six arrondissements de la ville d'Antananarivo. La mise en œuvre se fait via le système HIMO (travaux contre nourriture).

**28/10 - « La situation semble s'améliorer », juge l'Institut Pasteur.** La baisse de la courbe de l'épidémie est attribuée aux actions conjuguées des communautés et des agents de santé. La fin de l'épidémie a été déclarée dans 22 districts sanitaires sur les 45 atteints par l'épidémie. Dans sept districts une semaine s'est écoulée sans que nouveaux cas se déclarent mais cinq districts ont connu une rechute. Le nombre de malades traités est tombé à 141 et aucun nouveau décès n'a été enregistré depuis deux jours. La vigilance reste de mise car de nouveaux cas peuvent apparaître dans les communautés et n'être déclarés qu'au moment du décès. Le Président Rajaonarimampianina a annoncé dans son émission hebdomadaire diffusée sur *YouTube* la tenue d'une journée chômée de grand nettoyage à laquelle participeront les autorités civiles et militaires ainsi que la population.

*« Chaos, confusion, désarroi, catastrophes... aucun vocabulaire ne peut exprimer la vie et le sentiment provoqués par l'épidémie de la peste ces dernières semaines à Madagascar. La vie socio-économique de toutes les zones concernées dont la capitale est complètement sens dessus dessous depuis l'annonce de l'épidémie », écrit Tribune, qui poursuit : « la gestion de l'épidémie est plus que lamentable. La stratégie change à tout bout de champ. (...) La psychose et l'ignorance ont tué plus que l'épidémie de la peste elle-même. (...) La défiance envers l'Etat en général n'arrange pas la situation ».*

## ► **Projet de révision de la Constitution**

**02/10 - Le chef de l'Etat confirme son intention de profiter de son projet de référendum constitutionnel pour réformer le statut des Fokontany.** Il est reproché au statut actuel, datant de 2009, de les placer sous la tutelle de la commune et du district. L'objectif serait de faire des Fokontany des structures démocratiques. Des organisations de la société civile contestent la volonté du pouvoir de procéder à cette réforme par la voie d'un référendum constitutionnel. Elles estiment que l'élection des chefs Fokontany pourrait être décidée sans amendement de la Constitution. La société civile redoute que cette réforme du statut des Fokontany soit mise en avant pour faire accepter la réforme constitutionnelle qui annulerait les dispositions relatives à la démission du chef de l'Etat candidat à sa propre succession.

**03/10 - Marc Ravalomanana : non à la révision de la Constitution.** *« La révision de la Loi fondamentale n'est pas opportune. Mais, s'il faut y procéder étant donné que cette Constitution de la IVe République présente des failles, laissez au futur président de la République le faire »,* a-t-il déclaré, prenant pour la première fois position sur ce projet controversé et rejoignant la position de nombre de personnalités politiques et des organisations de la société civile. **Certains font déjà remarquer que la priorité du moment est de trouver les ressources pour lutter contre l'épidémie de peste**, alors que l'organisation d'un référendum nécessiterait de dégager un budget d'une quarantaine de milliard Ar que la communauté internationale qui finance le « basket fond » de la présidentielle ne sera certainement pas disposé à prendre en charge. **Les 19 députés du TIM voteront contre ce projet lorsqu'il sera présenté au Parlement.** Si les 23 députés Mapar encore fidèles à Andry Rajoelina leur emboîtent le pas, le projet risque de ne pas recueillir les 114 voix nécessaires (3/4 des députés).

**10/10 - Pour le parti Arema créé par Didier Ratsiraka, les arguments avancés par le régime pour justifier une réforme constitutionnelle relèvent de la diversion.** L'objectif est de briguer un second mandat. Lui de poursuivre que si le pays veut procéder à la révision de la Constitution, cela devrait se faire après la réconciliation nationale qui produira un projet de révision de Constitution. Selon le professeur Harimanana Raniriharinosy, l'un des cadres du parti, ce n'est pas la Constitution en elle-même qui pose problème, mais la culture juridique. *« On cherche à retoucher ou à changer tout le temps la Constitution alors que nombre de ses dispositions restent lettres mortes, notamment celles sur la mise en place de la HCJ, la réconciliation nationale, le préambule et l'article 168 de la Constitution ».* Le Conseil de Fampihavanana Malagasy (CFM) est certes installé (sans être encore opérationnel) mais la réconciliation nationale est loin d'être achevée.

**18/10 - Le président du parti HVM, Rivo Rakotovao, ministre de l'agriculture, nommé au Sénat** sur le quota présidentiel, en remplacement du sénateur Ahmad, vice-président de la Chambre haute, démissionnaire au printemps. Pour les observateurs, cette nomination correspondrait à un calcul politique : **Rivo Rakotovao pourrait remplacer l'actuel président, Honoré Rakotomanana, en vue d'assurer l'intérim du président de la République** dans l'hypothèse, plus que probable, où Hery Rajaonarimampianina serait candidat à sa propre succession. Rivo Rakotovao a toujours été présent dans les gouvernements successifs de Hery Rajaonarimampianina, tout d'abord en étant ministre en charge des projets présidentiels, ensuite en tant que ministre de l'agriculture. Outre sa fonction au sein du parti au pouvoir. Ce remplacement pourrait être l'alternative retenue par le chef de l'Etat dans l'hypothèse où la réforme constitutionnelle portant sur la démission

du président de la République deux mois avant le scrutin présidentiel n'obtiendrait pas le quorum des trois quarts requis à l'Assemblée nationale et se heurterait à une opposition de plus en plus forte de la société civile. L'interprétation de la notion de « *nécessité jugée impérieuse* », seul motif valable pour la révision constitutionnelle, risque aussi de ne pas être facile à justifier par le pouvoir et la HCC. Mais sauf démission, le remplacement d'Honoré Rakotomanana par Rivo Rakotovoao nécessiterait l'accord des deux tiers des sénateurs. *Tribune* ajoute qu'Honoré Rakotomanana pourrait être incité à démissionner pour raison de santé, notamment suite à un malaise survenu lors de la célébration de la fête nationale française. Les jours de l'ancien juge international au fauteuil de président de la Chambre haute seraient comptés. Selon *La Vérité*, l'intéressé n'aurait pas été informé au préalable de la nomination de Rivo Rakotovoao au poste vacant. Les Nouvelles rappelle qu'Honoré Rakotomanana, élu en février 2016 par la majorité présidentielle, a été considéré comme un candidat d'ouverture en raison de son appartenance à l'Arema fondé par Didier Ratsiraka.

**19/10 - Pour *Tribune*, il semble que le pouvoir ne sache plus quel sort accorder à son projet de réforme de la Constitution qui rencontre une forte opposition.** Le vice-président du parti présidentiel, le sénateur Rachid Mohamed, a été jusqu'à affirmer qu'il ne s'agissait que d'une simple piste de travail. Le premier ministre lui-même indique vouloir s'en remettre à la sagesse des parlementaires, ajoutant que « *des dialogues entre les forces vives de la nation devraient d'abord se tenir, avant toute chose* ». L'exécutif pourrait, selon *L'Express*, se limiter à vouloir **sécuriser la période d'intérim** de la présidence au moment des élections au cas où le titulaire serait candidat à sa propre succession. A cet effet, une clarification des dispositions constitutionnelles pourrait être demandée à la HCC. Une démarche qui, estime-t-on, ne serait pas sans risque car l'avis rendu ne s'imposerait pas et pourrait donner lieu à des controverses. La consultation de la HCC pourrait, le cas échéant, se réduire à une demande d'interprétation de l'article disposant qu'aucune révision ne peut être initiée hors cas de nécessité jugée impérieuse.

**31/10 - Le président du Sénat serait acculé à la démission par ses pairs favorables au pouvoir.** Des manœuvres et pressions menées à l'instigation de Rivo Rakotovoao, récemment nommé sénateur au titre du quota présidentiel et qui pourrait être désigné pour occuper le perchoir à la place d'Honoré Rakotomanana. L'ancien ministre et président du HVM n'a pas démenti cette éventualité, laissant entendre que le chef de l'Etat lui avait confiée une mission en le parachutant à la Chambre haute. La mise sur la touche du juriste proche de l'Arema permettrait au pouvoir d'instrumentaliser le Sénat en vue de la prochaine présidentielle, grâce à l'appui des sénateurs élus sous les couleurs du HVM et du groupe de sénateurs désignés formant le Groupe parlementaire présidentiel (GPP). Ces tractations en coulisse ont pris le pas sur les travaux parlementaires. Le Sénat n'a pas encore adopté son ordre du jour.

## ► **Mise en œuvre de la réconciliation nationale**

**07/10 - Le règlement intérieur du CFM a été transmis à la HCC le 26 septembre pour contrôle de constitutionnalité. Sa réponse se fait attendre,** ce qui bloque l'élection des membres du bureau permanent, initialement prévue pour le 11 octobre. Chaque province a son vice-président représentant. Trois commissions ont été constituées : Vérité et pardon, Indemnisation et Refondation. En dehors des sessions, les membres du bureau recevront les demandes d'indemnisation et de réparation des victimes des crises survenues de 2002 au début de la IV<sup>e</sup> République.

**14/10 - Le CFM met en place son bureau permanent. Maka Alphonse élu président.** Le règlement intérieur avait été transmis à la HCC pour contrôle de constitutionnalité mais la Haute juridiction s'est déclarée incompétente. Alphonse Maka, ancien journaliste, issu de la 8<sup>e</sup> promotion du Centre d'étude diplomatique et stratégique (CEDS), avait été directeur de cabinet de son prédécesseur, le général Sylvain Rabotoarison.

**16/10 - Le bureau permanent du CFM est en place.** Chaque province a son vice-président représentant. Trois commissions ont été constituées : Vérité et pardon, Indemnisation et Refondation. Le CFM tiendra une session plénière durant un mois tous les trois mois. En dehors des sessions, les membres du bureau recevront les demandes d'indemnisation et de réparation des victimes des crises survenues de 2002 au début de la IV<sup>e</sup> République.

**20/10 - Alphonse Maka indique que le CFM est dans l'attente d'un décret définissant les faits indemnifiables. Il en va de même pour l'amnistie** qui pourra être accordée après transmission des requêtes que la CFM aura recueillies à une commission de la Cour suprême. Dans un premier temps les membres du CFM vont s'attacher à faire connaître l'institution au grand public par des déplacements sur le terrain. Pour Me Valisoa Razafimahatratra, rapporteur général au sein du CFM, « *il n'y aura pas d'amnistie sans rétablissement de la vérité, En contrepartie de l'amnistie, nous demanderons une repentance publique et sincère. Pour ce qui est de l'indemnisation [des victimes], il ne sera pas question seulement de réparation pécuniaire, la réparation morale devra être incluse. Tous les citoyens seront concernés par le processus* ». A cet effet,

des structures seront mises en place par décret au niveau des Fokontany, des communes et des régions. Le budget alloué au Conseil ne sera connu qu'avec l'adoption de la loi de finances 2018.

**17/10 - Pour *Midi*, la réconciliation nationale est devenue orpheline avec la disparition du « père de la démocratie ».** Le Pr Zafy Albert n'avait en effet eu de cesse de revendiquer une vraie réconciliation depuis la crise politique de 2002. « *S'il a refusé d'adhérer à la feuille de route de sortie de crise de 2009, c'est parce qu'il était convaincu que la méthode adoptée à l'époque par la communauté internationale n'était pas la bonne pour réconcilier les Malgaches après les crises politiques cycliques qui avaient pris en otage le développement du pays. Et il y a quelques mois, le Pr Zafy Albert a dénoncé la mise en place du CFM* », écrit le quotidien.

## ► Les relations conflictuelles entre le pouvoir et la justice

**03/10 - Le tribunal d'Anosy ouvert à tous les vents.** Les portent d'accès ont été soudées en position ouverte afin d'empêcher les grévistes de bloquer les accès. La présidente du SMM parle de « *mise en pâture du palais de justice* ». Plus aucun garde ne sécurise les accès. Une situation qui ouvre la voie au vandalisme, au vol ou à la destruction de dossiers. Le public circule librement. Malgré la poursuite du mouvement de grève, des audiences continuent de se tenir.

**04/10 - La réaction de l'Etat à la grève des magistrats semble excessive, estime la CNIDH** qui exhorte toutefois les magistrats et les greffiers à mettre en place un système de grève tournante de sorte que, dans l'exercice de leur droit de grève, ils puissent sauvegarder les droits des justiciables. La CNIDH se préoccupe en particulier de l'incidence de la grève sur le fonctionnement des services pénitenciers, fragilisés par la surpopulation carcérale. Les grèves de la justice provoquent un gonflement des effectifs de détenus qu'ils ont bien du mal à maîtriser. Les conditions de détention, déjà pénibles, se détériorent encore davantage.

**07/10 - Le syndicat de enseignants-chercheurs (SECES) condamne le recours à la force et les violences perpétrées par l'Emmo/Reg contre les membres des syndicats de la magistrature le 28 septembre.** Les donneurs d'ordre sont également pointés du doigt. Tout en dénonçant le non-respect du droit de grève, le syndicat condamne l'instrumentalisation des forces armées. Il exprime son soutien à la grève des magistrats et des greffiers qui revendiquent le respect de l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et la non-ingérence des autorités politiques dans les affaires de la justice.

**11/10 - Le SMM et le syndicat des greffiers toujours dans l'attente de réponses à leurs revendications.** Pourtant, d'après le directeur de la communication du ministère, des solutions ont été trouvées. Une circulaire aurait été rédigée pour informer les personnels des décisions arrêtées, elle serait en instance de signature par le ministre. Le SMM est en attente d'un rendez-vous pour discuter de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Plusieurs tribunaux appliquent un service minimum, alors que celui-ci avait été écarté dans le mot d'ordre de grève initial.

**17/10 - Les membres du Syndicat des greffiers de Madagascar (SGM) mettent fin à leur grève.** Un compromis aurait été trouvé avec l'exécutif sur le règlement de leurs revendications catégorielles. Bien qu'ayant décidé de reprendre leur service, les greffiers affirment qu'ils continuent de soutenir le SMM dans sa grève pour l'indépendance de la justice. Les contacts engagés jusqu'ici entre le SMM et la ministre de la justice n'ont pas abouti. Une nouvelle rencontre est annoncée.

**25/10 - « La bataille menée par le SMM semble avoir porté ses fruits. La réforme des textes sur la magistrature est sur la bonne voie », écrit L'actualité.mg.** Une commission spéciale vient d'être mise en place à cet effet. Elle est composée de représentants du ministère de la justice, des différentes cours et juridictions ainsi que de membres du SMM et du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM). Après validation, les textes amendés seront transmis au gouvernement puis soumis à l'adoption par le Parlement. De nombreux points qui font l'objet des revendications du SMM doivent être traités, portant notamment sur l'indépendance de la justice, la subordination hiérarchique, la gestion de carrière et les règles d'affectation des magistrats. Seront abordées également les questions concernant la composition du CSM, présidé par le président de la République, et les modalités d'élection de ses membres.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

### ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

**07/10 - Enlèvement d'un ressortissant français d'origine indienne.** Le jeune homme, fils d'un commerçant, a été victime d'un kidnapping alors qu'il rentrait à son domicile en voiture, dans un quartier résidentiel de la capitale. Il s'agit du second enlèvement d'un ressortissant français en l'espace de deux semaines. « *Une*

cellule mixte composée de gendarmes et de policiers malgaches est chargée de mener cette enquête avec l'appui technique d'un expert français spécialiste de police judiciaire », indique le Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM). « Nous avons observé un changement et un vrai engagement des autorités malgaches concernant ces kidnappings », souligne Jean-Michel Frachet, en charge de la communication du CFOIM. Le Collectif lance un appel à tous les partenaires de la Grande île pour qu'ils accompagnent les autorités dans la mise en œuvre d'un dispositif qui permettra de mettre fin à ces pratiques criminelles.

**Le jeune Karana, séquestré durant 18 jours, a finalement été relâché par ses ravisseurs, qui courent toujours.** L'enquête n'a pas encore permis d'identifier et d'arrêter les malfaiteurs, selon le ministère de la sécurité publique. Les investigations sont menées par une cellule mixte composée de gendarmes et de policiers. Ces derniers bénéficient aussi de l'appui technique d'un expert français spécialiste de police judiciaire.

**21/10 - La brigade criminelle est sur les traces d'un réseau maffieux de kidnappeurs** qui pourraient avoir procédé à la dizaine d'enlèvements qui se sont produits dans la capitale depuis le début de l'année. Quatre individus ont été identifiés mais restent introuvables.

**25/10 - Les risques d'enlèvement incitent des opérateurs à quitter la Grande île.** Certaines familles indo-pakistanaïses ont décidé de déménager à Maurice ou à La Réunion. Yanish Ismaël, fils du propriétaire du groupe SMTP, enlevé le 14 mai à Ifaty, a expliqué le choix de sa famille pour des raisons sécuritaires. « Si on n'a pas la sécurité, cela ne sert à rien de vivre dans un pays », a-t-il déclaré dans une interview publiée sur le site de *L'Express Maurice*. Selon lui, plus de 90 rapt, essentiellement de membres de familles Karana ont été recensés. Celui de Yanish Ismaël est le 91<sup>e</sup>. Depuis sa libération début juin, trois autres enlèvements ont défrayé la chronique. Les ravisseurs sont rarement arrêtés et encore moins les éventuels commanditaires et bénéficiaires des rapt. L'existence d'un réseau est une thèse acceptée de tous. Une situation « qui alourdit le climat des affaires, déjà assombri par la corruption, le favoritisme et les intérêts politiques, ou encore les pesantes procédures administratives, ainsi qu'un système judiciaire vacillant qui fragilise la sécurité des personnes morales que sont les entreprises », écrit *L'Express*.

**06/10 - Opération anti-dahalo : 300 militaires sont stationnés à Ihosy prêts à intervenir sur ordre du chef de l'Etat,** qui annonce sa visite sur place. La mise en place de ce bataillon interarmes a été décidée voici plusieurs mois. La participation au bataillon sera organisée de manière tournante entre les diverses unités qui le composent. Des armes performantes seront mise à sa disposition : hélicoptère, mitrailleuses montées sur pick-up et véhicules tout-terrain tactiques.

**10/10 - Le général Girard Randriamahavalisoa, secrétaire d'État à la gendarmerie nationale, réclame des hélicoptères gros porteurs pour lutter plus efficacement contre les dahalo.** A l'heure actuelle la gendarmerie ne dispose que de deux hélicoptères Alouette II vétustes, qui ne peuvent transporter que trois ou quatre personnes et ne permettent pas d'effectuer des arrestations. Selon le général Randriamahavalisoa, un gros porteur avec à bord une quinzaine d'hommes pourrait aisément faire face à une centaine de dahalo. Cette acquisition est envisagée. Des contacts ont été pris à cet effet avec les partenaires de Madagascar.

**06/10 - Un jeune bouvier a été pris d'assaut par une bande de dahalo et exécuté à coups de hache** à Antsalova, dans la région Melaky. Une vingtaine de zébus ont été dérobés. Une poursuite a été engagée par le Fokontany et la gendarmerie.

**11/10 - Des dizaines de dahalo ont attaqué le village d'Ampasindava à Tsaratanàna, le 28 septembre.** 210 zébus ont été emportés par les malfaiteurs. Des affrontements se sont produits entre les dahalo et les éléments de la gendarmerie nationale, appuyés par le Fokonolona. Des pertes de vie humaines sont à déplorer. Les villageois, qui refusent de rentrer chez eux par crainte d'une nouvelle incursion, ont été hébergés dans d'autres villages.

**12/10 - Deux dahalo tués par balle.** Huit voleurs de bœufs armés de fusils de chasse sont tombés dans le piège du fokonolona et des gendarmes à Andranomanganana, district de Tsaratanàna. Deux d'entre eux ont été tués par balles. Les autres ont abandonné les lieux et leur butin. Leurs armes ont été saisies.

**20/10 - Instauration d'un couvre-feu à Maevatanana.** Face à la recrudescence de l'insécurité dans la région Betsiboka, l'OMC (Organe Mixte de Conception) a décidé d'interdire à la population de circuler entre 21h et 4h du matin, sauf en cas de maladie. Exception aussi pour les taxi-brousses reliant Antananarivo et Mahajanga, qui transitent par la commune.

**23/10 - Haute Matsiatra : des dahalo de plus en plus jeunes.** Ces derniers temps la région a été la cible de multiples attaques de dahalo qui ont conduit les forces de l'ordre à mener plusieurs opérations, notamment dans le district d'Isandra. C'est dans ce secteur qu'on a ainsi été capturés trois dahalo de moins de 16 ans, élèves d'un établissement secondaire, équipés de Kalachnikov, fusils de chasse et pistolets automatiques.

**27/10 - Une vingtaine de dahalo brandissant des fusils Kalachnikov et des armes blanches ont pris en otage deux enfants à Ikalamavony.** Pris en chasse par le Fokonolona, appuyé par des gendarmes et des militaires, trois dahalo ont été abattus et deux villageois ont été blessés. Les enfants ont été restitués à leur famille.

**26/10 - RN 4 - Une escouade de coupeurs de route capturée.** Un barrage venait d'être dressé sur la chaussée lorsqu'ont fait irruption des gendarmes appuyés par des villageois. Les quatre individus ont été pris en chasse et neutralisés. Les communautés locales s'organisent pour prévenir ces actes de banditisme.

**05/10 - Montré du doigt pour avoir commis un cambriolage à Masomeloka Mahanoro, un agent de la police communale a été lynché à mort par un groupe d'une soixantaine de villageois.** Les forces de l'ordre, alertées, sont arrivées trop tard. La gendarmerie précise que cette accusation relève d'une simple allégation. Une enquête a été ouverte pour rechercher les auteurs du cambriolage et les personnes à l'origine de cette vindicte populaire. Plusieurs gendarmes se sont rendus sur les lieux pour mener une action de sensibilisation de la population.

**11/10 - Iakora (district d'Ivohibe) - Vengeance après décapitation d'un dahalo par les villageois.** Le vol de 50 zébus par une bande de dahalo avait attisé la colère des habitants, alors que l'on venait d'annoncer la reddition de 3 000 malfaiteurs sur le district. Trois incursions de dahalo avaient été repoussées par les villageois et les gendarmes en l'espace de quelques heures. Deux bandits n'avaient pas survécu à leurs blessures, un troisième avait été décapité dans une grotte où il s'était réfugié. Sa tête avait été exposée pour démontrer le mécontentement des habitants vis-à-vis des autorités locales. Suite à ces événements, des menaces de vengeance ont été adressées à la population, qui attend des renforts des forces de l'ordre pour sécuriser les lieux.

**19/10 - Deux cambrioleurs lynchés à mort à Andrevorevo (district d'Analava).** Ils venaient de dérober des sacs de haricots lorsqu'ils sont tombés dans un piège tendu par les villageois. Ces derniers les ont torturés à mort. Les voleurs seraient les auteurs de plusieurs cambriolages perpétrés en une semaine dans la commune.

**20/10 - Une tonne et demi d'ossements humains, contenus dans 18 sacs, saisie à Mahanoro.** 10 voleurs ont été pris en flagrant délit de pillage de tombaux familiaux par la gendarmerie. Ce mystérieux trafic qui porte atteinte aux valeurs ancestrales malgaches sévit tout particulièrement dans cette région mais la presse s'inquiète aussi de la multiplication des pillages de sépultures et des vols d'os longs dans la capitale. Et comme toujours, s'il arrive que les auteurs et démarcheurs se fassent arrêter, les acheteurs sont impossibles à identifier et restent introuvables.

Cinq individus ont été appréhendés par la police de Taolagnaro avec 120 kg d'ossements humains qu'ils compaient vendre au prix de 100 millions Ar (28 000 euros)

## ► Justice, gouvernance

**25/10 - Le procès de l'affaire Rehavana Michel a été renvoyé pour la 3<sup>e</sup> fois.** Premier substitut du procureur du tribunal de Toliara, le magistrat a été tabassé à mort en décembre 2011 par des policiers du commissariat local. Les policiers ont fait irruption au tribunal pour exiger la libération d'un des leurs qui venait d'être condamné à cinq ans de prison ferme pour avoir loué son arme de service à des malfaiteurs. Avant ce lynchage, les policiers avaient déjà attaqué la prison pour tenter de libérer le prévenu. Six ans après les faits, la lumière sur cette affaire n'a pas encore été faite. Les policiers impliqués ont recouvré la liberté depuis plusieurs mois. En mars dernier, lorsqu'ils ont reçu leur convocation pour être auditionnés, leurs proches et les « *Olobe* » de la région Atsimo Andrefana ont organisé une manifestation de contestation contre leur transfert en érigeant des barrages sur la RN 7. L'absence de la quasi-totalité des personnes concernées est le motif de ce nouveau report. Aucun des 39 policiers inculpés ne s'est présenté au tribunal d'Anosy. Les proches de Rehavana Michel ont affirmé ne pas avoir reçu leur convocation pour l'audience. Ils n'écartent pas « *la possibilité d'une manœuvre visant à arrêter la poursuite contre les auteurs de ce meurtre* ». Le frère du défunt a tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles la famille aurait reçu une forte somme d'argent et auraient signé un arrangement avec les policiers inculpés. Au lendemain de son élection à la tête du SMM, Fanirisoa Ernaivo avait déclaré que cette affaire figurerait dans ses priorités.

**04/10 - Des organisations de la société civile veulent s'assurer de la bonne moralité des magistrats candidats au Conseil supérieur de la magistrature (CSM).** Afin de permettre le contrôle a priori et approfondi de moralité des candidats par les autorités compétentes, elles en appellent aux citoyens ayant des informations relatives à d'éventuels pratiques de corruption, abus ou mauvaise conduite concernant l'un ou

l'autre des magistrats candidats à l'élection. Informations à communiquer par mail avec circonstances et si possible preuves à l'appui. L'anonymat des informateurs sera garanti, souligne-t-on.

**30/10 - Suspensions de corruption et d'abus - Des magistrats avertis par le CSM.** Le verdict prononcé lors de sa dernière réunion fait état d'avertissements, d'abaissement d'échelon et d'admonestations à l'encontre de plusieurs magistrats. Quatre magistrats ont reçu un avertissement. Trois d'entre eux auraient fait l'objet de dénonciation pour des actes de corruption et de tentative d'intervention dans une affaire de vindicte populaire à Toamasina. Les faits n'ayant pas été prouvés, le CSM n'a pas pu prononcer leur révocation, indique une source. Le quatrième juge a été dénoncé pour racket par des opérateurs du secteur de la vanille, à Vohémar.

**06/10 - Un réseau de pirates des télécommunications a été démantelé par la police nationale, en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile et l'Autorité de régulation des technologies de communications (Artec).** Les coupables ont été écroués à Antanimora et plusieurs matériels ont été saisis. Chaque appel international doit passer par un centre de transit international. Le rôle de ce centre est de relayer ces appels auprès des opérateurs de téléphonie mobile locaux. Or durant quelques jours cette entité a constaté une nette diminution des appels internationaux. Ceux-ci avaient été détournés via des SIM Box. Des matériels, qui permettent d'intercepter ces appels internationaux pour les faire passer pour de simples appels locaux, aux coûts des appels locaux. Le manque à gagner est important, tant pour les opérateurs de téléphonie mobile que pour le centre de transit international et pour l'Etat, qui ne perçoit ni impôt ni taxes sur ces vols. Le service de la police scientifique et technique et des ingénieurs de l'Artec ont obtenu un mandat de perquisition sur les lieux déterminés par des investigations électroniques. La police nationale note par ailleurs qu'un ressortissant chinois a été appréhendé en flagrant délit de vol de connexions à Itaosy. Ce dernier et sa compagne ont été placés sous mandat de dépôt et leurs matériels saisis.

**12/10 - Blanchiment de capitaux : 900 milliards Ar d'infractions financières depuis 2016,** a révélé le DG du SAMIFIN, Lamina Boto Tsara, en marge de la cérémonie de clôture de la formation des enquêteurs de la gendarmerie nationale. Les infractions liées à la fiscalité et aux impôts constituent la majorité des cas. L'institution traite actuellement près de 140 déclarations d'opérations suspectes, fruit de la collaboration des autorités judiciaires avec les banques. Le SAMIFIN mène actuellement des investigations afin de remonter les pistes et appréhender les principaux auteurs de ces délits. Lamina Boto Tsara a également évoqué le financement du terrorisme via les institutions bancaires. Ce phénomène prend de l'ampleur et figure dans la ligne de mire des forces de l'ordre. Madagascar est géographiquement proche du Kenya et de la Somalie et peut par conséquent constituer une plaque tournante du financement du terrorisme. La quiétude caractérisant le contexte local pourrait favoriser des transactions suspectes.

**10/10 - Ilaka Centre - Un policier gardé à vue à la gendarmerie.** Le policier, en fonction à Ihosy, a été placé en garde à vue pour suspicion de trafic d'armes et de pierres précieuses. En tenue et armé, dépourvu d'ordre de mission, il escortait un poids lourd transportant de la Labradorite à destination d'Antananarivo. Le pistolet non réglementaire, de marque Makarov, et les munitions saisis sur le suspect ont été envoyés à la direction de la police judiciaire de la gendarmerie nationale afin de procéder à leur expertise. Cette arrestation intervient dans un climat délétère de guerre froide entre la police et la gendarmerie, note *Midi*.

**14/10 - Quatre trafiquants d'armes ont été placés sous mandat de dépôt.** Trois complices ont bénéficié d'une liberté provisoire. Un fonctionnaire serait le commanditaire. L'arrestation a eu lieu dans une banlieue de la capitale. La bande a été prise au piège par un policier en civil qui s'est fait passer pour un acheteur. Les investigations s'orientent vers les services des douanes qui auraient pu couvrir ces importations d'armes. L'implication de policiers dans ce trafic a été démentie par les autorités.

**09/10 - Cinq détenus présentés comme dangereux profitent d'une panne de courant pour s'évader de la prison de haute sécurité de Tsiafahy,** qui héberge plus d'un millier de prisonniers pour une capacité d'à peine 350 places. Un porte-parole du ministère a expliqué à l'AFP que la prison ne bénéficiait que de trois heures de courant par nuit et que les fuyards avaient profité de l'obscurité pour percer un tunnel et fuir l'établissement à l'insu de leurs gardiens. « *L'un des évadés étant un chercheur de saphir, habile en matière de creusage. Il a profité d'un problème d'électricité pour faire usage de son talon [outil]* », a-t-il ajouté.

**17/10 - Une cellule anti-kidnapping mise sur pied. Une convention a été signée entre le ministère de la justice et les opérateurs téléphoniques.** Objectif : alléger les procédures et améliorer la coordination entre services pour permettre plus de réactivité à l'annonce d'un enlèvement ou d'une tentative d'enlèvement. La convention signée renforce l'obligation des opérateurs à répertorier l'identité de tous les détenteurs de puces électroniques mises en vente. Il est également prévu la désignation d'un magistrat référent qui devrait disposer d'une compétence sur tout le territoire, comme l'avait demandé l'ambassadrice de France lors de la célébration de la fête nationale française, le 14 juillet.

**20/10 - Pour l'ambassadeur des Etats-Unis, le manque de redevabilité des responsables étatiques compromet les progrès accomplis par le pays depuis le retour à l'ordre constitutionnel.** Ces propos ont été tenus par Robert Yamate à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat entre Search for common ground (SFCG) et le Bianco, dans le cadre du projet Samy Gasy, dont l'objectif est d'apporter un appui aux entités chargées de favoriser la transparence et la lutte contre la corruption. Et d'ajouter que « *lorsque nous arrivons à tenir en échec la corruption nous renforçons la stabilité, l'Etat de droit, les droits humains et la démocratie* ». Le diplomate constate notamment que l'obligation de déclaration de patrimoine des responsables étatiques peine à s'imposer. Deux sénateurs et trois députés (dont les noms n'ont pas été révélés) n'auraient pas encore satisfait à cette obligation malgré les rappels à l'ordre. Le Bianco prévoit de déposer leurs dossiers à la justice au mois de novembre. Magistrats et autorités administratives seraient encore nombreux à opposer de la résistance.

## ► Droits des femmes, traite

**30/10 - Décès de Mathilde Rabary, présidente fondatrice en 1999 de l'ONG « SOS aux victimes du non-droit »**, engagée dans la défense des droits de la femme. Avocate et médecin, elle a créé la clinique juridique « *Mifohaza* » (Réveillez-vous) en 2004 pour accueillir et soutenir les filles et femmes victimes de violences et de viols. Elle s'était notamment distinguée en prenant la défense d'une femme violée par quatre policiers durant sa garde à vue. Mathilde Rabary s'est vu attribuer le Prix international pour la santé et la dignité de la femme en octobre 2008 à New York, décerné par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA). La juriste et mère de l'actuel ministre de l'éducation nationale Paul Rabary, avait été élue députée de Madagascar en 1998. En 2008, elle a été nommée présidente d'honneur de l'ONG « *Fiakara* »<sup>6</sup>, fondée au sein de l'Eglise FJKM pour la défense des droits des « *jumeaux maudits* », en particulier dans la région de Mananjary. En 2002, soutenue dans son combat par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, elle avait porté plainte contre le gouvernement pour violation des droits des droits humains. Deux ans plus tard, elle prononçait devant le comité de l'ONU à Genève, un discours pour l'élimination de la discrimination raciale et a représenté en 2007 la société civile devant le Haut-commissariat de l'ONU lors d'un débat sur la torture à Madagascar. Mathilde Rabary était membre du groupe des sages « *Ray amandreny mijoro* ».

**01/10 - La question de l'avortement au centre d'un débat public organisé à l'université d'Antananarivo.** A l'initiative de ce débat, le Conseil national des femmes malgaches qui regroupe les associations de défense des droits des femmes sur tout le territoire. Un sujet d'actualité puisque la loi permettant l'usage du planning familial chez les femmes doit venir prochainement en discussion au Parlement. Il y sera notamment question de l'avortement. Même s'il est pénalisé par la loi malgache, de nombreuses femmes y ont recours clandestinement. Mireille Rabenoro, enseignante chercheuse à l'université d'Antananarivo, présidente de la CNIDH depuis janvier 2017, connue pour ses engagements en faveur de la défense des droits de la femme, ancienne présidente du Conseil national des femmes malgaches, s'est exprimée sur ce sujet au micro de *RFI*<sup>7</sup>

**05/10 - Envoi de femmes malgaches au Koweït :** un jeune homme, suspecté d'être à la tête d'un réseau, a comparu devant le tribunal d'Anosy. Onze passeports et des tampons ont été retrouvés sur lui. Deux migrantes présentes à son domicile ont été interpellées et remises aux services spécialisés.

**23/10 - Traite de personnes - Un hébergeur de migrantes écroué.** Le service des enquêtes spécialisées a intercepté à l'aéroport d'Ivato trois jeunes filles en partance pour Guangzhou, en Chine. Auditionnées, elles ont révélé qu'elles devaient rejoindre cette ville pour se marier. Deux femmes résident en Chine seraient les commanditaires de ce réseau de traite. Deux intermédiaires ont été arrêtés. L'un d'eux s'occupait de l'obtention des passeports et des visas, l'autre prenait en charge l'hébergement jusqu'au départ. Neuf individus ont comparu devant le juge d'instruction mais seul l'hébergeur a été placé sous mandat de dépôt. Trois jeunes femmes de Sambava, hébergées par ce dernier, ont été interpellées par la police.

**27/10 - Rapport sur l'état de la population mondiale 2017 : de nombreuses recommandations pour Madagascar.** Dans son rapport annuel le FNUAP fait le constat d'une **inégalité non contrôlée et de l'incapacité à protéger les droits des femmes les plus pauvres**. Le rapport contient de nombreuses recommandations adressées à Madagascar pour réduire les inégalités : vote de la loi sur la **planification familiale**, augmentation du budget consacré à la planification familiale, finalisation et validation de **la loi sur la lutte contre les violences basées sur le genre**, mise en place d'une couverture santé universelle pour les femmes pauvres et les indigents.

<sup>6</sup> [https://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2008.09.14\\_revue\\_de\\_presse:tabou\\_fady\\_de\\_l\\_abandon\\_des\\_jumeaux\\_%C3%A0\\_madagascar](https://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2008.09.14_revue_de_presse:tabou_fady_de_l_abandon_des_jumeaux_%C3%A0_madagascar)

<sup>7</sup> <http://www.rfi.fr/emission/20171001-madagascar-debat-public-avortement-universite-antananarivo>



## ► Education, droits des enfants

**04/10 - Troubles à l'université de Toamasina. Des étudiants grévistes se sont affrontés aux forces de l'ordre.** Neuf arrestations ont été opérées, quatre militaires ont été blessés. A l'origine de ces affrontements, des revendications non satisfaites portant sur le logement, les raccordements électriques et la non-présence de quelques 2 900 étudiants sur la liste des boursiers publiée. Des réunions ont été programmées avec les autorités pour débloquer la situation. La réhabilitation des installations électriques nécessiterait un budget conséquent dont ne dispose pas l'université.

**18/10 - Tension à l'université de Mahajanga sur fond de problèmes financiers et ethniques.** Tout a commencé en septembre 2016 avec des revendications portant sur des bourses impayées et la mauvaise qualité du raccordement Wifi. Vint s'ajouter l'exigence de démission responsable de filière scientifique. Des membres du bureau des étudiants ont commencé à ériger des barrages à l'entrée de l'université. Quelques mois plus tard sont apparues des difficultés portant sur le « *vivre ensemble* » entre originaires de la région Sofia, du Sud-Est et de Toliara. Les étudiants en sont venus aux mains. Les autorités se sont rendues sur place et ont tenté, sans grand succès, de calmer le jeu. Tout récemment, des étudiants ont été surpris en train de mettre le feu à des logements de la cité universitaire.

**27/10 - Du progrès dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en 2016, selon l'Unicef.** Le gouvernement a augmenté le nombre d'inspecteurs du travail et étendu l'application du code de conduite pour la protection des enfants dans le tourisme. La brigade des mœurs et des mineurs a été dotée d'un quartier général et de 15 unités régionales, employant 118 agents. Le gouvernement a continué à participer à un certain nombre de programmes ciblant les pires formes de travail des enfants. Cependant des enfants exercent toujours des activités dangereuses dans l'agriculture, y compris la production de vanille. D'autres, dans le secteur des mines, souffrent de problèmes respiratoires et de maladies et courent un risque de se blesser dans des effondrements de mines. De nombreux enfants sont engagés dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois à la suite de la traite des personnes. Les ressources limitées pour l'application systématique des lois sur le travail des enfants entravent les efforts du gouvernement. Les services sociaux et de santé de base ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins. Des lacunes sont également constatées dans le cadre juridique malgache. La loi interdit les métiers et les activités dangereuses pour les enfants mais elle ne couvre pas la plongée et la pêche, domaines réputés très dangereux.

## ► Liberté d'expression, médias

**01/10 - Le chanteur créateur de la chanson « *Au secours Soamahamania* », Rah-Ckiky, agressé chez lui par deux individus qui l'ont gravement blessé avec un sabre.** Le chanteur avait reçu des menaces depuis plusieurs semaines pour exiger qu'il retire la chanson en faveur de la lutte des villageois de Soamahamania contre l'exploitation aurifère chinoise. Il a été hospitalisé à Toamasina. Selon d'autres sources, cette agression trouverait son origine dans un différend familial.

**01/10 - « *Edgard Razafindravahy veut mettre ses journalistes au pas... du régime* », titre *La LOI* du 22/09.** L'ancien PDS d'Antananarivo s'est mis à dos les journalistes de son groupe Prey, auquel appartiennent notamment la station de radio *Antsiva*, la chaîne de TV *RTA* et le quotidien *L'Express de Madagascar*. Chef de file du parti Arche de la nation (ADN), rallié à Hery Rajaonarimampianina, il a donné ordre à ses journalistes de ne plus attaquer le pouvoir. Devant le refus de ceux-ci, il a été contraint de transiger : les rédactions ont accepté d'épargner le chef de l'Etat et son épouse, mais conservent toute latitude pour critiquer les actions du gouvernement.

**09/10 - Les services spécialisés de la police nationale renforcent la surveillance des *facebookers* qui propagent de fausses informations,** notamment en rapport avec la progression de l'épidémie de peste, créant une véritable psychose dans la population. Au moins dix individus feraient actuellement l'objet de poursuites. Les services de lutte contre la cybercriminalité font également mention de nombreuses plaintes reçues pour publications provocatrices sur *Facebook*, diffamations, pornographie infantine, grooming<sup>8</sup>, textos pornographiques et portant sur le tourisme sexuel impliquant des enfants. Depuis le mois de mai, deux arrestations de *facebookers* ont été effectuées dans la capitale. Une enquête est en cours portant sur une rumeur affirmant que 38 enfants ont été intoxiqués par des produits du groupe Tiko. « *Le réseau social est devenu un repère de bandits* », déclare un criminologue.

**21/10 - Cybercriminalité :** Lalatiana Rakotondrazafy et son époux y sont suspectés d'avoir fait chanter un proche du pouvoir pour lui extorquer 50 millions Ar. Le prévenu a été entendu quatre heures durant par la

<sup>8</sup> Sollicitation en ligne d'un mineur de moins de 15 ans par un majeur à des fins sexuelles  
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

gendarmerie. Cette affaire, observe *L'actualité.mg*, survient au moment où, Hiary Ramanoelina, le premier Malgache mis sous les verrous sous le coup de la loi de 2014 relative à la lutte contre la cybercriminalité, sort de prison.

**09/10 - Le président du Sénat a retiré sa plainte contre les journalistes du groupe *FreeNews***, plainte qui faisait suite à un article paru dans ce quotidien faisant état d'un immeuble de cinq étages en cours de construction, qui aurait appartenu à l'homme politique. Un règlement à l'amiable a été trouvé à l'issue d'une rencontre entre les parties. Accompagné du sénateur Olivier Rakotovazaha, représentant du bureau permanent et président de la commission juridique et de ses deux avocats, Honoré Rakotomanana s'est entretenu à huis clos avec Lalatiana Rakotondrazafy, PDG du groupe. Cette dernière était accompagnée du directeur de publication du quotidien ainsi que de ses deux avocats. L'occasion aurait notamment été choisie par *FreeNews* pour réitérer ses excuses publiques formulées le 27 mai à l'occasion d'un droit de réponse publié dans le journal. Une médiation avait été diligentée par l'ordre des journalistes. Comme convenu entre les deux parties, *FreeNews* avait publié un droit de réponse d'Honoré Rakotomanana, assorti d'excuses publiques. Mais celui-ci ou certains de ses proches avaient préféré maintenir la plainte. Dans le cadre de cette affaire, le rédacteur en chef et le directeur de publication du journal avaient été auditionnés en juin par la brigade criminelle. Un procès était même à l'ordre du jour.

**28/10 - La station *Radio Jupiter* de Fernand Cello à Ilakaka nominée Prix RSF-TV5 Monde 2017.** Une première pour un média malgache et une distinction remarquable en faveur du journaliste d'investigation condamné en septembre à deux mois de prison avec sursis pour des motifs fallacieux<sup>9</sup>. Depuis 1992, le prix est décerné chaque année à des journalistes et des médias qui se sont illustrés dans la défense ou la promotion de la liberté de l'information. Cette année 2017, ils sont 18 nominés<sup>10</sup>. La remise des prix aura lieu le 7 novembre à Strasbourg.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier**

**02/10 - Trafic de bois de rose - Jean Eddy en fuite en Chine ? s'interroge *La Vérité*.** Suite aux avis de recherche lancés récemment par le Bianco à l'encontre de trois opérateurs impliqués dans des exportations illicites en 2014 et 015, le quotidien croit savoir que l'un d'eux, Maminirina Jean Eddy, originaire de Mananara-Nord, aurait trouvé refuge en Chine depuis plusieurs années. Si l'information est confirmée, il sera difficile pour le Bianco de l'extrader étant donné l'absence de coopération judiciaire entre les deux pays.

Le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (CRAM) s'étonne « *qu'il ait fallu attendre que Maminirina Jean Eddy ne soit plus sur le territoire malgache pour lancer un avis de recherche à son endroit* » et de poursuivre qu'« *il est loin d'être normal que ces trois personnes soient les seuls responsables des trafics dans le pays. Qui sont les responsables étatiques, les transitaires, les agents de la douane concernés par ces trafics ?* » Le CRAM s'étonne enfin que d'anciens responsables étatiques compromis dans ces trafics aient pu être nommés membres du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM).

**07/10 - Pour cause d'abuse de fonction et complicités liés au trafic de bois de rose, quatre personnes ont été déférées devant le parquet d'Antalaha.** L'enquête conduite par le Bianco, suite à une doléance remontant à la fin de la période transitoire, en 2013, portait sur l'exportation frauduleuse de 9 000 rondins. Après 4 ans d'investigations, se retrouvent à la barre le transporteur des bois précieux, deux autorités locales et le propriétaire de la cargaison, le ressortissant chinois Thu Nam, très connu dans le Nord-Est. *L'Express* se félicite de la persévérance du Bianco, qui commence à porter ses fruits. Les Pôles anti-corruption ne seront opérationnels que dans quelques mois. Les juridictions ordinaires opérant sur toute l'étendue du territoire restent donc compétentes pour traiter les dossiers déferés par le Bianco.

**Les quatre prévenus ont été remis en liberté provisoire par le tribunal d'Antalaha.** Une source auprès du Bianco a réagi à cette décision en déclarant : « *Cela montre, une nouvelle fois, la nécessité de mettre en place les pôles anti-corruption* ». La presse redoute que cette affaire ne soit pas menée à son terme, à l'image de l'affaire Johnfrince Bekasy, dont la date du procès n'a toujours pas été fixée. Cet opérateur a pu effectuer de nombreux va et vient à l'étranger avant de réussir à se faire élire président de l'association des natifs de la province d'Antsiranana.

**18/10 - Trafic illicite de bois de rose à Singapour - Le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) affirme que Mbola Rajaonah, conseiller de la présidence, est le commanditaire de cette opération.** Le

<sup>9</sup> Cf. Revue de presse du blog Justmad - Septembre 2017 p. 17 - <http://p0.storage.canalblog.com/07/40/448497/117546501.pdf>

<sup>10</sup> <http://www.madagate.org/editorial/articles/6538-journalisme-prix-rsf-tv5-monde-2017-radio-jupiter-de-fernand-cello-nominee.html>

MLE écrit<sup>11</sup> : « Silence complet depuis le mois de mai où une plainte pour faux et usage de faux a été déposée au tribunal de première instance d'Anosy par la direction de la législation et du contentieux, représentant le gouvernement malgache dans le cadre de son engagement à poursuivre les trafiquants malgaches complices de l'homme d'affaires Wong Wee Keong, DG de la société Kong Hoo, basée à Hong Kong, qui était importateur de la cargaison illicite de 3 000 tonnes de bois de rose. C'était suite au verdict prononcé par la Haute Cour Singapourienne, condamnant à trois mois de prison le hongkongais et au paiement d'une amende de 500.000 dollars. On en sait plus actuellement sur la raison de ce silence, c'est essentiellement parce qu'un des barons du régime est impliqué dans cette exportation illicite de bois de rose, qui devait avoir comme destination finale Hong Kong en Chine, mais qui a été intercepté au port de Jurong à Singapour, alors que la cargaison devait juste y transiter. Et ce baron du régime n'est autre que le conseiller spécial du président de la République, Mbola Rajaonah, très proche du couple présidentiel ».

**02/10 - Des Chinois ont été surpris en pleine activité d'orpaillage au cœur de l'aire protégée de Loky Manambato, à Daraina Vohémar, ont été expulsés** par la police des mines avec l'appui de l'ONG Fanamby. Une centaine d'exploitants illicites avaient investi les lieux il y a trois mois, avant l'arrivée des Chinois. Le règlement de l'aire protégée, négocié avec les autorités locales et Fanamby, autorisait la population locale à pratiquer l'orpaillage pour ses propres besoins mais l'arrivée d'exploitants extérieurs et de collecteurs a bouleversé ce fragile équilibre reposant sur un souci de préservation de l'environnement dans ce sanctuaire de biodiversité.

**02/10 - Projet minier de la société canadienne DNI Metals à Brickaville : le Collectif Tany exige que soit respectée la liberté d'expression des citoyens et que cessent les menaces contre ceux qui refusent de céder leurs terrains.** Dans un communiqué<sup>12</sup>, après avoir rappelé les faits, le Collectif interroge les pouvoirs publics sur le respect des lois : qui a décidé que cette « grande société canadienne d'envergure internationale » pouvait devenir titulaire du permis d'exploitation artisanale (PRE) destiné uniquement aux petits exploitants, aux personnes physiques de nationalité malgasy ou aux groupements d'individus de nationalité malgasy, selon le code minier en vigueur ? Quel(s) article(s) du code minier utilisent les responsables lorsqu'ils cherchent à transformer en permis d'exploitation industrielle le PR actuel ? Tany note que des habitants continuent à refuser de céder leurs terrains, même en échange de compensation. L'organisation proteste contre les intimidations et menaces subies par les villageois, elle appelle l'opinion à soutenir les défenseurs de la terre et de l'environnement et à signer une pétition en ligne<sup>13</sup>. « La liberté d'expression est un principe de l'Etat de droit garanti par l'article 10 de la Constitution en vigueur à Madagascar et un droit fondamental reconnu par différents traités internationaux que la République de Madagascar a ratifiés ».

**03/10 - Le CRAAD-OI et le Collectif Tany dénoncent la persécution des défenseurs des droits des communautés riveraines face à la reprise de l'exploitation aurifère illégale des opérateurs chinois dans le district de Mananjary**<sup>14</sup>. Dans plusieurs communiqués publiés depuis octobre 2016, le CRAAD-OI et ses partenaires ont dénoncé les violations de la loi et des droits humains fondamentaux des communautés riveraines avec l'impunité accordée aux opérateurs du projet d'exploitation aurifère chinois dans les communes de Vohilava et d'Ambaladara. Le chef de région et les responsables de l'ONE ont ordonné l'arrêt de cette exploitation mais celle-ci a repris avec l'aval, affirme l'exploitant, des autorités. Un défenseur des droits, Raleva, venu vérifier la délivrance de cette autorisation a été séquestré, placé en garde à vue durant 5 jours puis incarcéré. Plusieurs personnes ont été menacées.

« Nous nous joignons à tous ceux qui défendent les droits humains pour alerter les autorités concernées à tous les niveaux au sujet de la fermeture de l'espace démocratique et des risques de plus en plus élevés auxquels sont confrontés les citoyens malgasy du simple fait qu'ils défendent les communautés affectées par les opérations minières dans diverses régions de Madagascar », indique le Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAAD-OI) dans un communiqué.

**06/10 - Dans une déclaration publique**<sup>15</sup>, Amnesty International exige la libération immédiate et inconditionnelle du défenseur des droits humains Raleva, membre des organisations de défense des droits humains Justice et Paix et OIDESCM, une antenne du CRAAD-OI, emprisonné sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, au motif qu'il a utilisé un faux titre pour demander à consulter les permis miniers et environnementaux d'une compagnie aurifère chinoise. Il est actuellement incarcéré à Mananjary. Amnesty International considère cet homme comme un **prisonnier d'opinion** et est profondément préoccupé par l'**utilisation abusive qui est faite de la justice pénale** en vue de cibler et de harceler les défenseurs des droits humains et de museler les personnes qui dénoncent les projets de prospection et d'exploitation des ressources

<sup>11</sup> <http://www.laverite.mg/politique/item/4796-traffic-illicite-de-bois-de-rose-%C3%A0-singapour-mbola-rajaonah-commanditaire.html>

<sup>12</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/91/50/448497/117572675.pdf>

<sup>13</sup> <https://actions.sumofus.org/a/a-canadian-mining-company-is-breaking-promises-in-a-madagascan-village>

<sup>14</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/14/75/448497/117598103.pdf>

<sup>15</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/16/72/448497/117623065.pdf>

naturelles. L'organisation a également recueilli des informations faisant état d'un **recours excessif à la détention provisoire**, notamment à l'encontre de défenseurs des droits humains dans le but d'entraver et de discréditer leurs activités<sup>16</sup>.

Sous le titre « *A Madagascar on enferme les défenseurs des droits de l'homme* », L'Express écrit : « *A plusieurs reprises nous avons sollicité les organisations de la société civile et l'appui de la communauté internationale en concertation avec les activistes pour mettre en place un système de défense et de protection des sonneurs d'alerte. Raleva, un de plus, un de trop. A qui le prochain tour sans que la masse réagisse ?* »

**12/10 - Amnesty International a déclenché une « Action urgente » pour demander au chef de l'Etat et à la ministre de la justice de libérer Raleva** immédiatement et sans condition car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains, et de veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, il bénéficie immédiatement de soins médicaux adaptés. L'organisation demande en outre que le système judiciaire ne soit pas utilisé dans le but de prendre pour cible des défenseurs des droits humains.

**23/10 - La demande de mise en liberté provisoire de Raleva rejetée**, a fait savoir le CRAAD-OI. « *Aucune date n'a été fixée ni pour une éventuelle instruction, ni pour le procès proprement dit. Tout cela se fait sans qu'aucune explication n'ait été donnée, ce qui démontre la volonté manifeste des responsables concernés de punir Mr Raleva pour avoir exercé ses droits d'expression et à l'information, et d'étouffer tout mouvement de protestation des communautés riveraines contre l'exploitation aurifère illégale des opérateurs chinois* », précise le communiqué.

**27/10 - Le procès de Raleva s'est tenu à Mananjary. Il a été libéré mais jugé coupable et sanctionné de 2 ans d'emprisonnement avec sursis.** Son avocat va se pourvoir en appel. Dans un communiqué commun <sup>17</sup>plusieurs ONG dont Amnesty International, le CCFD-Terre solidaire et le CRAAD-OI déclarent notamment : « *Les deux ans d'emprisonnement avec sursis prononcés contre Raleva sont conformes à la tendance que l'on observe d'un système judiciaire utilisé par les autorités pour réduire au silence les défenseurs des droits humains et les empêcher de faire leur travail. (...) Cette peine avec sursis doit être immédiatement annulée et le casier judiciaire de Raleva ne doit présenter aucune condamnation liée à ses activités pacifiques de militant des droits humains* »

**03/10 - Le parc national de Zombitse Vohibasia, dans le district de Sakaraha, investi depuis quelques jours par des exploitants illicites de saphir.** D'importantes quantités auraient été vendues à des intermédiaires locaux. La gendarmerie affirme qu'elle n'a pas encore été saisie par le directeur du parc.

**23/10 - L'extraction d'ilménite, de zircon et de rutile de Ranobe débutera en 2020.** Les travaux de la jetée que Toliara Sands doit construire pour l'exportation du minerai doit durer deux ans. De nouvelles routes doivent être construites en parallèle à la RN9 pour acheminer le minerai au port de Toliara. Le projet, piloté par la compagnie australienne World Titanium Resources, aura duré 20 ans jusqu'à la phase de mise en exploitation, pour un montant d'investissements de 300 millions de dollars. Le gisement s'étend sur 15 km, pour 12 millions de tonnes à exploiter sur une durée portée de 20 à 60 ans. Cinq communes sont concernées par le site minier et les voies de desserte. La jetée construite devrait accueillir deux bateaux de 30 000 tonnes par mois. Selon *Midi*, les séances de concertation organisées par Toliara Sands ont fourni la démonstration d'une forte adhésion de la population au projet qui devrait créer près de 300 emplois et relancer l'économie locale.

**19/10 - Accaparement de terres : le CRAAD-OI et le Collectif Tany haussent le ton.** Les organisations condamnent la détention préventive de personnes qui luttent pour la sauvegarde de leurs terres dont elles ont été expulsées en mai 2017 à Miadanandriana Ampefy et placées en détention préventive dans l'attente de leur procès.

**30/10 - Le mouvement Rohy exhorte les députés à ne pas adopter le projet de fixant le régime juridique de l'immatriculation et de la propriété foncière titrée, dans sa forme actuelle.** Selon lui ce texte ne prend aucunement en compte les recommandations émises par la société civile. « *Certaines dispositions de cette loi pénalisent les citoyens déjà confrontés à des problèmes fonciers* », soutient-il. Les points litigieux portent en particulier sur les expropriations pour cause d'utilité publique, l'accession à la propriété foncière par les étrangers, les pouvoirs jugés excessifs accordés au service des domaines, l'absence de procédure de recours lors d'immatriculations collectives effectuées par les tribunaux fonciers.

<sup>16</sup> Voir aussi les articles de L'Express : <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/reprise-dexploitation-aurifere-a-vohilava-un-acti-viste-mis-en-detention/> - <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/a-madagascar-on-emprisonne-les-defenseurs-des-droits-de-lhomme/>

<sup>17</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/86/14/448497/117895561.pdf>

## ► Coopération, Nations unies

**03/10 - L'Accord de partenariat Economique (APE) entre l'UE et Madagascar, renouvelé en 2012, a fortement contribué à l'augmentation des exportations malgaches.** Celles-ci sont passées d'une valeur de 499 millions d'euros en 2012 à 870 millions en 2016, avec comme principaux produits d'exportation le textile des zones franches et le cacao. Le ministre du commerce précise que 40 % des exportations malgaches vont vers les pays de l'UE alors que seulement 20 % des importations malgaches proviennent du Vieux continent. La majorité des consommateurs malgaches ne peuvent pas avoir accès aux produits provenant de l'UE en raison de leur coût. Le pays se tourne plus facilement vers les produits bon marché et de basse qualité en provenance d'Asie, note *Tribune*. La 6e réunion du comité APE qui se tient à Madagascar devrait déboucher sur l'amélioration du dispositif entre l'UE et les pays signataires de la région Afrique australe, orientale et océan Indien. S'agissant des exportations, Madagascar a encore de gros progrès à réaliser en matière de respect des normes techniques et sanitaires imposées par l'Europe et de diversification de ses exportations.

**03/10 - Pour le ministre de la coopération économique et du développement allemand, Günter Nooke, « la corruption rend les choses difficiles aux entreprises allemandes et européennes. (...) La lutte contre la corruption ne devrait pas être seulement sur le papier mais vraiment dans la réalité. On ne peut pas aider un gouvernement qui ne lutte pas efficacement contre la corruption ».** Et de s'interroger : « *Qui profite de l'exploitation des ressources et des matières premières ? Il n'y a pas de transparence dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans les filières bois précieux et ressources minières, qui demeurent entre les mains d'une minorité* ». Günter Nooke ajoute encore : « *nous comptons sur Madagascar pour être sûr que l'argent du contribuable allemand soit dépensé à des fins raisonnables* ». Si ces conditions étaient réunies, un accord-cadre de coopération pourrait être signé et porter le montant des investissements allemands à 200 millions d'euros, contre 60 millions aujourd'hui, consacrés à la défense de l'environnement, à la décentralisation et au secteur de l'énergie. Sur ce dernier point, l'Allemagne attend que Madagascar s'engage plus résolument dans la promotion des énergies renouvelables. La tenue de consultations politiques germano-malgasy est prévue au mois de décembre. L'objectif principal de l'Allemagne est de permettre à Madagascar d'atteindre les Objectifs de développement durable en 2030.

**06/10 - « La dette Ravalomanana plombe les relations avec Delhi », écrit La LOI.** Alors que le président a annoncé la visite imminente du premier ministre indien, un dossier assombrit de nouveau le partenariat indo-malgache. La venue du chef de gouvernement indien serait reportée à une date ultérieure en raison de la dette contractée auprès d'une banque indienne sous la présidence Ravalomanana. L'Etat malgache n'a toujours pas procédé au remboursement de son emprunt de 25 millions de dollars dont la première tranche devait être remboursée en 2013. L'Etat n'est plus éligible aux prêts de de cet établissement, ce qui bloque les projets de partenariat. L'ambassadeur de l'Inde, qui avait fait du renforcement de cette coopération sa priorité, devra patienter...

**07/10 - A travers le PAM, la coopération allemande soutient 240 000 personnes victimes de la faim dans le Grand Sud.** Le crédit accordé s'élève à 5 millions d'euros. L'opération consiste à renforcer la résilience et l'autosuffisance des populations. Des compléments alimentaires sont également proposés aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux enfants de 6 à 23 mois. La malnutrition se serait stabilisée dans le Sud en raison de pluies abondantes et des efforts déployés par le PAM, la FAO et d'autres partenaires.

**07/10 - L'ambassadeur de Turquie, sur le départ, se félicite d'avoir laissé des réalisations marquantes dans la Grande île durant les trois années de son séjour,** citant notamment la création de la ligne aérienne entre Istanbul et Antananarivo via l'île Maurice. La Turquie aurait investi durant cette période plus de 100 millions de dollars à Madagascar, en grande partie dans le secteur de l'énergie. En 2016, les importations de Turquie se sont élevées à 31 millions de dollars (principalement de la farine, des produits alimentaires et des machines). Les exportations malgaches ne s'élèvent encore qu'à 10 millions de dollars (pas du Cap, haricot, cacao...). L'ambassadeur turc à Madagascar, Volkan Türk Vural, n'a pas hésité à donner des leçons de démocratie aux dirigeants malgaches, rapporte *Midi*, invitant ceux-ci à imiter la Turquie, « *pays de tolérance* ».

**28/10 - Le programme américain « Power Africa » qui vise l'élargissement de l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne a inauguré sa première centrale malgache,** à Belobaka, dans le district de Tsiroanomandidy. Cette centrale photovoltaïque avec une technologie de stockage sur batterie est la première parmi les 100 autres unités qui seront mises en place à travers le pays, avec un financement de 63 millions de dollars de l'Agence américaine pour le commerce et le développement. La batterie ainsi alimentée est capable de stocker jusqu'à 88 MW pouvant desservir plus de 27 000 ménages et entreprises.

**13/10 - Madagascar figure parmi les principales destinations de coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises.** En 2016, 161 projets ont été réalisés pour un montant total de près de 4,28 millions d'euros. Les opportunités de coopération sont énormes mais beaucoup de communes malgaches ne

peuvent en bénéficier en raison de problèmes liés à la gouvernance, à la capacité et au savoir-faire. Afin de lever ces obstacles le ministère des affaires étrangères organise à la fin du mois les 2<sup>e</sup> Assises de la coopération internationale des collectivités malagasy et françaises. 450 participants, dont 200 issus de Madagascar, 200 de France et les autres de pays africains francophones sont attendus. Sept secteurs seront privilégiés : l'eau, l'assainissement et la gestion de déchets, la gouvernance et le renforcement institutionnel, l'agriculture et la coopération agricole, la jeunesse, la formation professionnelle et l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire, la gestion des risques et catastrophes et aide à la reconstruction.

Les Assises ont été annulées en raison de l'épidémie de peste qui prend de l'ampleur dans la Grande île.

**30/10 - La Banque mondiale accorde 5 millions de dollars supplémentaires au budget de l'État au titre du financement du plan national de riposte contre la peste.** La ministre des finances et du budget souligne que malgré le soutien essentiel et exceptionnel de l'OMS et des autres partenaires, certaines activités du plan doivent être financées par l'État. « *Nous sommes heureux que la Banque mondiale ait entendu notre appel. Le ministère veillera à ce que ces fonds soient utilisés efficacement pour faire face rapidement à cette épidémie. Ils devront être gérés selon des principes de transparence et redevabilité* », indique-t-elle dans un communiqué, en réponse aux mises en garde la Banque. *Tribune* écrit : « *La question est de savoir si l'Etat a réellement besoin de 5 millions de dollars de plus de la part des bailleurs afin de pouvoir payer le personnel médical et d'assurer l'entretien des établissements scolaires. Mais surtout si cette somme octroyée va être affectée comme il se doit à cette lutte contre la peste. Idem pour tous les autres dons et aides octroyés par nos partenaires jusqu'ici, étant donné que le circuit suivi par ces aides est inconnu de la majorité du public* ».

## ► Syndicalisme

**04/10 - Le vice-président de Solidarité syndicale de Madagascar (SSM) dénonce les violations des droits des syndicalistes et les menaces dont ils seraient l'objet.** La SSM annonce qu'elle va en référer aux institutions nationales et internationales : la CNIDH, le BIT, les représentations diplomatiques des pays partenaires. L'organisation met en avant les violations commises dans plusieurs conflits récents, dans la magistrature, à la Jirama et à Air Madagascar.

## ► Divers

**05/10 - Diaspora et transferts : quelques données compilées.** Patrick Rakotomalala, dans un article de *Tribune*<sup>18</sup>, tente d'évaluer le volume des transferts réalisés par la diaspora malgache par rapport à celle d'autres pays. Les migrants Malgaches dans le monde seraient près de 167 000, dont près de 120 000 vivraient en France où ils représenteraient, hors Afrique du Nord, la seconde communauté, après les Vietnamiens (128 000) et devant les Sénégalais (115 000). En 2013, la diaspora malgache a transféré au pays 427 millions de dollars, dont 373 pour la diaspora vivant en France (à rapporter aux 537 millions de dollars d'IDE, aux 640 millions de l'aide publique et au 1,41 milliard du budget de l'Etat. Montant moyen par membre de la diaspora en France : 3 120 dollars). Contrairement à l'idée reçue, l'individu diasporique malgache n'est pas moins solidaire vis-à-vis de son pays d'origine que l'émigré du Sahel ou des Comores, note l'auteur.

**27/10 - 400 Malgaches expatriés participent au forum de la diaspora qui se tient à Antananarivo, une grande première dans l'histoire de la Grande île.** Au cours de son allocution introductive, Henry Rabary-Njaka, ministre des affaires étrangères, n'a pas souhaité se prononcer sur la question controversée du **droit de vote des citoyens expatriés**. « *Les débats y afférents ne sont pas encore clos* », a-t-il seulement indiqué. L'Etat n'y serait pas opposé mais la reconnaissance de ce droit exige au préalable que soient établies des listes électorales fiables au niveau des représentations diplomatiques à l'étranger, sachant que dans de nombreux pays Madagascar n'a pas de représentation officielle. Un système de vote électronique pourrait être instauré mais les risques ne sont pas à sous-estimer quant à sa fiabilité. Des participants ont déploré que Madagascar soit le seul pays du continent qui ne reconnaisse pas encore ce droit.

**06/10 - Un arrêté interministériel pourrait ordonner la fermeture de la société AAA qui exploite les usines de Tiko et commercialise ses produits.** Tiko-AAA ne possède pas de permis environnemental, de certificat de consommabilité et d'autorisation de mise sur le marché et n'aurait pas tenu compte des mises en demeure adressées par le ministère de l'industrie. « *Plus de 60 % des industries n'ont pas de permis environnemental* », déplore Rakotoary Jean Chrysostome, directeur général de l'office national de l'environnement (ONE). Ce permis est pourtant exigé depuis un décret de 2004. Seules les entreprises de zones franches opérant dans le secteur textile sont en règle car il s'agit d'une condition de leur éligibilité à l'AGO. « *Nous procédons actuellement à l'assainissement du secteur industriel du pays afin d'attirer les investisseurs. Nous avons soulevé des irrégularités [dans l'application] de la législation environnementale pour certaines unités de*

<sup>18</sup> <http://www.madagascar-tribune.com/Quelques-donnees-compilees.23331.html>

*production. Des sociétés opèrent en toute tranquillité sans avoir les documents nécessaires comme le permis environnemental. C'est inacceptable »,* déclare Armand Tazafy, ministre de l'industrie, qui se refuse de confirmer qu'une sanction ait déjà été prise à l'encontre de Tiko-AAA. Marc Ravalomanana, fondateur du groupe Tiko, s'étonne de cette menace tardive qui, si elle se concrétise, risquerait d'impacter durement l'économie de la région d'Antsirabe et de conduire à l'afflux de produits alimentaires importés. Le maire se déclare opposé à cette éventuelle fermeture. *Midi* rappelle que Tiko-AAA est la seule société qui a pu se redresser sans l'aide de l'Etat après la crise politique de 2009. Un spécialiste fait observer que l'enseigne AAA n'est en fait qu'une société écran, destinée à contourner le règlement des arriérés non réglés du groupe Tiko. Elle devrait donc logiquement hériter des autorisations de mise en activité qui lui ont été accordées dans les années 80. Plusieurs centaines de personnes, paysans et employés de la société Tiko-AAA ont manifesté devant la mairie d'Andranomanelatra, à Antsirabe, pour protester contre l'éventuelle fermeture de la société.

**13/10 - L'usine de la société Tiko-AAA d'Andranomanelatra-Antsirabe fermée par les autorités.** L'ordre proviendrait du ministre de l'industrie et du développement du secteur privé, Tazafy Armand, et du ministre de l'environnement, Ndahimananjara Johanita. Les raisons évoquées sont, entre autres, le non-paiement d'arriérés fiscaux et douaniers, des arriérés de règlement de factures dues à la Jirama, un défaut de permis environnemental et l'absence de certificat de conformité et d'autorisation de mise sur le marché des produits. Les employés ont tenté en vain de s'opposer à cette fermeture. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogène. La dispersion des manifestants achevée, les éléments de l'Emmo-Reg ont escaladé les murs pour pénétrer dans les locaux pour couper l'eau et l'électricité et sceller les portes. Sans avoir attendu l'aboutissement de la procédure contradictoire devant précéder la prise d'un acte administratif à caractère de sanction, l'Etat avait procédé le 9 octobre à la première tentative de fermeture des usines mais l'opération n'avait pas été menée à bien en raison de la résistance des employés. Pour *Tribune*, « *le fond de ce problème n'est autre que politique* », l'objectif étant d'affaiblir au maximum le camp Ravalomanana en vue des élections. En coupant les activités de Tiko-AAA, le régime coupe également les sources de financement du TIM.

**14/10 - Les employés, fournisseurs, clients et population locale ont manifesté à nouveau à Andranomanelatra contre la fermeture de Tiko-AAA.** Ils ont bloqué la RN7 pendant deux heures et les éleveurs ont versé leur lait sur la chaussée. Les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants à coup de grenades lacrymogènes. D'après le DG de la société, Lanto Rabenatoandro, tous les moyens juridiques seront utilisés pour attaquer l'illégalité de la mesure de fermeture. D'autres actions seront également menées sur le plan environnemental. Selon Lanto Rabenatoandro, la fermeture de l'usine n'aurait pas suivi la procédure normale. Les délais légaux après mise en demeure n'auraient pas été respectés. Le Syndicat des industries de Madagascar (SIM) déplore la fermeture de la société AAA et souhaite qu'un rapprochement intervienne rapidement entre les parties pour trouver une issue.

Une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'Etat et les responsables de la société, avec SIM en position de médiateur. Selon Lanto Rabenatoandro, AAA a déjà régularisé sa situation auprès de l'ONE mais aucune suite n'a encore été donnée par les autorités.

**05/10 - Leaders économiques - Un opérateur Karana dans le top 100 africain.** *La Vérité* rapporte que l'institut Choiseul a publié la liste 2017 des « *100 leaders africains de demain* ». Un opérateur de Madagascar figure parmi les lauréats : Shahim Ismaël, directeur général du groupe Smtp. A 31 ans, il est le benjamin de cette « *nouvelle vague de dirigeants de talent et d'entrepreneurs à succès* ». Shahim Ismaël a poursuivi ses études en Angleterre à l'European Business School après avoir obtenu son premier diplôme à l'école américaine d'Antananarivo. Sa société est à l'origine de la création de la première centrale hybride solaire-diésel de Madagascar, opérationnelle depuis juin 2017 à Maevatanana. En projet, des investissements dans la finance, le tourisme et les transports.

**10/10 - Air Madagascar et Air Austral, ont signé leur accord de partenariat stratégique.** « *L'Etat malgache apporte une entreprise "libre de dettes" ainsi qu'un plan pour le développement des infrastructures aéroportuaires prioritaires. Air Austral apporte, quant à elle, 40 millions de dollars d'investissement, ainsi que son expertise technique et opérationnelle pour la transformation d'Air Madagascar* », a rappelé Ralava Beboarimisa, ministre malgache des transports. L'Etat malgache continuera d'être actionnaire majoritaire avec 51 % et nommera le président du Conseil d'administration. Air Austral deviendra actionnaire minoritaire avec 49 % de la compagnie et proposera le directeur général. Le nouveau partenaire sera responsable de l'administration et de l'exploitation d'Air Madagascar. Cette signature, annoncée pour le 31 mai dernier, avait été reportée en raison des garanties financières qu'a eu des difficultés à obtenir la compagnie malgache. Air Madagascar espère un retour à l'équilibre pour 2020. La conclusion de cet accord fait suite à l'examen de plus d'une trentaine de compagnies candidates. Sept avaient été pré-qualifiées pour soumettre une offre. Les 40 millions de dollars que la compagnie réunionnaise apportera dans le capital d'Air Madagascar serviront aux investissements nécessaires au redressement et à l'expansion de la compagnie. La modernisation de la flotte d'Air Madagascar ainsi que l'ouverture de nouvelles lignes sont au programme. Pour *L'Express*, des zones d'ombre

subsistent dans cet accord, à propos notamment des dettes de la compagnie, du sort des petits porteurs (Air France, les assureurs Aro et Ny Havana) ou encore du financement des 40 millions de dollars pris en charge par Air Austral.

**14/10 - Air Madagascar : Rolland Besoa Razafimaharo nommé directeur général.** Proposé par Air Austral, il a été choisi par le conseil d'administration parmi une dizaine de candidats. Ingénieur diplômé de l'ENAC de Toulouse et détenteur d'un BMA de la Pace university de New-York, l'homme a à son actif plus de 40 ans d'expérience de haut niveau dans le secteur. Il a déjà été D.G d'Air Madagascar entre 1996 et 2000 et a également opéré dans des entreprises aéronautiques internationale. Besoa Razafimaharo, qui dispose d'une expertise reconnue en matière de gestion, a été nommé ambassadeur de Madagascar au Canada en 2000 et représentant du pays auprès de l'OACI.

**13/10 - L'autosuffisance alimentaire est encore à venir.** « Madagascar procèdera certainement à l'importation d'environ 150 000 à 200 000 tonnes de riz jusqu'au mois d'avril 2018 pour palier à l'insuffisance de la production locale de cette saison », indique Rivo Rakotovo, ministre de l'agriculture et de l'élevage. Le volume habituel d'importations de 250 000 tonnes sera largement dépassé cette année, le gouvernement ayant fait le choix d'importations massives pour stabiliser les cours, alors qu'une nette tendance à la hausse des cours est enregistrée sur les marchés, provoquée pour partie par les rétentions de stocks des collecteurs.

**19/10 - Le gouvernement envisage de créer près de Moramanga une nouvelle ville dédiée à l'industrie textile.** Cette « *Textile City* » bénéficierait d'une position géographique particulièrement intéressante, à mi-chemin entre les deux pôles de croissance que sont le port de Toamasina et Antananarivo. La ville de Moramanga, qui connaît déjà une profonde mutation liée à la présence de la mine d'Ambatovy, pourrait encore accueillir plusieurs dizaines d'entreprises sur sa zone industrielle d'une superficie de plus d'une centaine d'hectares. Le projet de zone économique spéciale, dévoilé en novembre 2016 lors d'un salon sur le textile et l'habillement en Afrique, pourrait intéresser des investisseurs italiens.

**23/10 - Madagascar se classe 185e sur 190 pays pour l'indicateur « Obtenir de l'électricité » du dernier rapport Doing Business.** Les entreprises doivent attendre 450 jours pour obtenir un nouveau branchement électrique et celles qui sont déjà branchés subissent plus de 6,7 pannes par mois pour une durée moyenne hebdomadaire d'environ 2,5 heures. L'entreprise moyenne perd l'équivalent de 7 % de ses ventes en raison de coupures d'électricité contre 6 % en Zambie et 1 % en Afrique du Sud.

-----  
Taux de change au 30/10/17 : 1 euro = 3657 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropic.com, Africatime, Madagascar Environmental Justice Network.